

CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1986-1987

1 DISCIPLINES
PROGRAMMES DE DIPLOME
D'ÉTUDES COLLÉGIALES

SUPPLÉMENT

Dépôt légal: quatrième trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-550-16722-8

PRÉSENTATION

Cette publication complète le volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1986-1987. En effet, plusieurs créations, mises à jour ou suppressions de programmes et de disciplines prenant effet à l'automne 1986 doivent s'ajouter aux dispositions du même genre déjà annoncées au volume 1 paru au printemps 1986.

Ce document contient le même type d'information que celle qui se retrouve au volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1986-1987.

Nous vous saurions gré de signaler toute erreur, omission ou commentaire au responsable des Cahiers de l'enseignement collégial, Service des affaires étudiantes de la Direction générale de l'enseignement collégial en composant le numéro de téléphone (418) 643-5468.

Octobre 1986

TABLE DES MATIÈRES

1. Modifications à apporter au Volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1986-1987
2. Contenus à supprimer au Volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1986-1987
3. Contenus à ajouter au Volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1986-1987

1. MODIFICATIONS À APPORTER AU VOLUME 1 DES CAHIERS DE
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1986-1987

- . Modifier le titre de la discipline 360 pour lire MULTIDISCIPLINAIRE;
- . Supprimer le secteur professionnel 211.00 TECHNIQUES DES MATIÈRES PLASTIQUES;
- . Modifier le titre du secteur professionnel 270.00 pour lire TECHNIQUES DE LA METALLURGIE;
- . Ajouter le numéro du programme 410.15 aux autres numéros de programmes comprenant le tronc commun 410.00;
- . Ajouter le secteur professionnel 112.00 ACUPUNCTURE;

2.

CONTENUS À SUPPRIMER AU VOLUME 1 DES CAHIERS DE
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1986-1987

Programmes et/ou secteurs professionnels	Titre
140.04	Techniques d'électrophysiologie médicale (Expérimental)
144.03	Techniques d'orthèses et de prothèses
147.01	Techniques du milieu naturel (Expérimental)
153.03	Horticulture ornementale
154.01	Technologie alimentaire: contrôle de la qualité et développement
154.02	Technologie alimentaire: produits laitiers
160.02	Techniques d'audioprothèse (Expérimental)
180.01	Soins infirmiers (Expérimental)
210.01	Techniques de chimie analytique
210.02	Techniques de génie chimique
211.01	Techniques de transformation des matières plastiques
233.01	Techniques du meuble et du bois ouvré
241.05	Techniques d'analyse d'entretien
241.06	Techniques de génie mécanique
270.02	Contrôle de la qualité
270.03	Soudage
270.04	Procédés métallurgiques
310.01	Techniques policières
310.02	Techniques correctionnelles
322.03	Garderie d'enfants
412.02	Techniques de bureau

3. CONTENUS À AJOUTER AU VOLUME 1 DES CAHIERS DE
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1986-1987

Programmes et/ou secteurs professionnels	Titre
112.01	Techniques d'acupuncture
140.04	Techniques d'électrophysiologie médicale
144.03	Techniques d'orthèses et de prothèses (Expérimental)
147.01	Techniques du milieu naturel
153.03	Horticulture ornementale
154.01	Technologie alimentaire: contrôle de la qualité et développement
154.02	Technologie alimentaire: produits laitiers
160.02	Techniques d'audioprothèse
180.01	Soins infirmiers (Expérimental)
210.01	Techniques de chimie analytique
210.02	Techniques de génie chimique
233.01	Techniques du meuble et du bois ouvré (Expérimental)
241.05	Techniques d'analyse d'entretien
241.06	Techniques de génie mécanique
241.11	Techniques de transformation des matériaux composites
241.12	Techniques de transformation des matières plastiques
270.02	Contrôle de la qualité
270.03	Soudage
270.04	Procédés métallurgiques
310.01	Techniques policières
310.02	Techniques d'intervention en délin- quance
322.03	Techniques d'éducation en services de garde
412.02	Techniques de bureau

112.01 TECHNIQUES D'ACUPUNCTURE (1985)
(programme expérimental)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

85 unités

Préalables du secondaire:
physique 412 (nouveau programme)
chimie 442 ou 462

OBJECTIFS

La médecine traditionnelle énergétique orientale conçoit la physiologie de l'homme comme un ensemble synergique, à interaction énergétique interne analogue à celle du milieu environnant, dont il subit également les influences.

L'acupuncture est certes, en Occident, la méthode de soin la plus connue et utilisée parmi celles que comprend la médecine traditionnelle énergétique orientale.

En vertu du règlement sur l'exercice de l'acupuncture par des personnes autres que des médecins, l'acupuncture est la stimulation de certains sites déterminés selon la médecine énergétique traditionnelle orientale de la peau, des muqueuses ou des tissus sous-cutanés du corps humain dans le but d'améliorer la santé au moyen notamment de l'introduction d'aiguilles, de l'application de chaleur, de pression et de courant électrique ou de lumière.

Le programme vise d'abord à familiariser l'élève avec la pensée propre à la médecine traditionnelle énergétique orientale, mais aussi à celle de la médecine occidentale. Cette connaissance de la médecine occidentale permettra d'établir des relations utiles avec les autres professionnels de la santé.

Tout au long de ses études, l'élève apprendra à développer des attitudes et des formes de pensée propices à la pratique éventuelle de l'acupuncture.

Au terme de son programme, l'élève sera capable d'identifier la maladie selon le diagnostic propre à la médecine traditionnelle énergétique orientale et de traiter la maladie selon les Techniques de soins spécifiques à l'acupuncture.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'acupuncture se pratique habituellement en cabinet privé, sur les personnes détentrices d'un certificat médical. Le gradué sera appelé à travailler en collaboration avec des médecins et d'autres professionnels du domaine para-médical.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
107-901-79	SOINS D'URGENCE	1-2-3	2
112-101-86	HISTOIRE DE L'ACUPUNCTURE	3-0-3	2
112-111-86	MÉDECINE ÉNERGÉTIQUE TRADITIONNELLE ORIENTALE I	3-1-1	1 2/3
112-121-86	ACUPUNCTURE I	2-2-1	1 2/3
112-211-86	MÉDECINE ÉNERGÉTIQUE TRADITIONNELLE ORIENTALE II	4-0-1	1 2/3
112-221-86	ACUPUNCTURE II	2-2-1	1 2/3
112-311-86	MÉDECINE ÉNERGÉTIQUE TRADITIONNELLE ORIENTALE III	5-0-1	2
112-321-86	ACUPUNCTURE III	2-2-1	1 2/3
112-421-86	ACUPUNCTURE IV	4-8-1	4 1/3
112-521-86	ACUPUNCTURE V	2-18-2	7 1/3
112-601-86	STAGE D'ACUPUNCTURE	2-28-5	11 2/3
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-109-86	GESTION D'UN CABINET D'ACUPUNCTURE	1-2-3	2
411-311-77	MÉDECINE CLINIQUE I	3-1-3	2 1/3
411-421-81	PHARMACOLOGIE ET LABORATOIRE CLINIQUE	3-1-3	2 1/3
8 unités de cours complémentaires			

140.04 TECHNIQUES D'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE (1986)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

91 1/3 unités

Préalables du secondaire:

mathématique 522 ou 532 ou
064-532 (nouveau programme)
physique 422 ou 432 ou 452 ou
053-532 (nouveau programme)
chimie 442 ou 462

OBJECTIFS

De façon schématique, les objectifs de formation du programme répondent à trois (3) catégories d'objectifs: l'acquisition de connaissances théoriques, le développement d'habiletés techniques et le développement d'attitudes à adopter face au patient, au personnel du laboratoire ou encore à des situations particulières de toutes natures.

La formation dispensée dans le cadre de ce programme vise l'acquisition de connaissances théoriques relatives au patient et à sa pathologie, aux appareils de mesure et à la prise d'examen électrophysiologiques.

De plus, elle développe chez l'élève les habiletés intellectuelles (telles que le sens de l'observation, la capacité d'analyse et la capacité de déduction), nécessaires au transfert desdites connaissances d'un champ de spécialisation à un autre.

La formation permet aussi de maîtriser les habiletés techniques inhérentes à la fonction de travail dans les champs de spécialisation suivants:

- . électrophysiologie cérébrale
- . électrophysiologie cardiaque
- . électrophysiologie neuro-musculaire
- . électrophysiologie labyrinthique-auditive
- . électrophysiologie oculaire.

Elle vise finalement le développement du sens professionnel indispensable à la réalisation d'examen techniques de qualité répondant aux normes de sécurité, à la relation d'aide avec le patient ainsi qu'à l'établissement d'une collaboration appréciée au sein de l'équipe médicale.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés exercent des fonctions variées dans les champs de spécialisation tels que: l'électrophysiologie cérébrale (électroencéphalographie, stéréoélectroencéphalographie, télémétrie...), l'électrophysiologie cardiaque (électrocardiographie au repos et à l'effort, vectocardiographie, électrodynamie...), l'électrophysiologie neuro-musculaire (électromyographie, potentiel évoqué somesthésique...), l'électrophysiologie labyrinthine-auditive, (électro-nystagmographie, potentiel évoqué du tronc cérébral...) l'électrophysiologie visuelle (électrorétinographie, électro-oculographie, potentiel évoqué visuel...).

Ils pourront trouver de l'emploi dans les hôpitaux, les cliniques médicales, les cabinets privés de spécialistes, les maisons d'enseignement et de recherche, certaines industries pharmaceutiques et certaines compagnies de fabrication d'appareillage.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires;

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
130-101-86	INTRODUCTION À L'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	2-2-1	1 2/3
130-201-86	ÉLECTROPHYSIOLOGIE I	2-3-2	2 1/3
130-301-86	ÉLECTROPHYSIOLOGIE II	4-3-3	3 1/3
130-314-86	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUÉES À L'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	3-2-3	2 2/3
130-324-86	APPAREILLAGE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE	1-2-1	1 1/3
130-331-86	ACTIVITÉ ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE NORMALE	3-2-3	2 2/3
130-401-86	ÉLECTROPHYSIOLOGIE III	3-4-3	3 1/3
130-404-86	TECHNIQUES DE BASE EN SOINS ÉLECTROPHYSIOLOGIQUES	1-2-1	1 1/3
130-414-86	PATHOLOGIE APPLIQUÉE À L'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	3-0-3	2
130-431-86	ACTIVITÉ ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE ANORMALE	2-4-2	2 2/3
130-461-86	STAGE D'OBSERVATION	0-2-0	2/3
130-561-86	STAGE CLINIQUE I	4-30-3	12 1/3
130-571-86	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION I	0-1-1	2/3
130-661-86	STAGE CLINIQUE II	4-30-3	12 1/3
130-671-86	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION	0-1-1	2/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-903-74	PHYSIQUE ÉLECTRONIQUE	3-2-3	2 2/3
350-906-77	INTERRELATION DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
8 unités de cours complémentaires			

144.03 TECHNIQUES D'ORTHÈSES ET DE PROTHÈSES (1985)
(programme expérimental)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

91 2/3 unités

Préalables du secondaire:

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 452

OBJECTIFS

Ce programme vise la formation de techniciens et de techniciennes qui pourront concevoir, fabriquer, ajuster et réparer des appareils orthopédiques et prothétiques dans le but de suppléer à l'absence totale ou partielle de certains membres du corps humain, ou encore, d'en corriger les difformités ou les dysfonctions. Pour ce faire, ces techniciens et techniciennes seront en mesure d'interpréter les prescriptions du médecin concernant les prothèses (membres artificiels) et les appareils orthopédiques (support ou corsets), prendre les mesures appropriées, préparer les croquis. Finalement, ces techniciens et techniciennes seront aptes à entretenir les appareils orthopédiques et prothétiques ainsi qu'à conseiller les clients et clientes.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les principaux débouchés existent actuellement dans le domaine des orthèses-prothèses ou des orthèses du pied dans les laboratoires privés et les laboratoires publics des divers établissements de santé du réseau des Affaires sociales.

Le technicien et la technicienne en orthèses et en prothèses peut, après avoir acquis l'expérience nécessaire, accéder à un poste de directeur de laboratoire ou fonder son propre laboratoire.

Après avoir obtenu leur diplôme d'études collégiales, les techniciens et techniciennes en orthèses et en prothèses pourront se spécialiser dans un champ particulier des orthèses et des prothèses. De plus, ils pourront éventuellement poursuivre des études postcollégiales ou universitaires notamment en bionique, en génie biomédical, en réadaptation ou dans des secteurs connexes.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
144-102-86	BIOMÉCANIQUE	3-1-2	2
144-103-84	INTRODUCTION AUX ORTHÈSES ET AUX PROTHÈSES	1-1-0	2/3
144-105-86	ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX	1-3-1	1 2/3
144-201-77	ANATOMIE DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE ET DU SYSTÈME NERVEUX	5-1-3	3
144-231-77	KINÉSIOLOGIE ET KINÉSITHÉRAPIE I	1-2-1	1 1/3
144-313-84	PATHOLOGIES	3-0-3	2
144-403-84	ORTHÈSES DU PIED ET DE LA CHEVILLE	1-6-1	2 2/3
144-413-84	PROTHÈSES DU PIED ET DE LA CHEVILLE ET CHAUSSURES	1-7-1	3
144-501-77	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPÉS	2-0-1	1
144-503-84	ORTHÈSES DU MEMBRE INFÉRIEUR	1-6-1	2 2/3
144-513-84	PROTHÈSES DU MEMBRE INFÉRIEUR	1-6-1	2 2/3
144-523-84	ORTHÈSES DU TRONC ET DU COU	1-6-1	2 2/3
144-533-84	APPAREILS ET ACCESSOIRES D'ORTHÈSES ET DE PROTHÈSES	1-2-1	1 1/3
144-593-84	STAGE I	1-14-2	5 2/3
144-603-84	ORTHÈSES DU MEMBRE SUPÉRIEUR	1-6-1	2 2/3
144-613-84	PROTHÈSES DU MEMBRE SUPÉRIEUR	1-6-1	2 2/3
144-623-84	LÉGISLATION PROFESSIONNELLE	1-0-1	2/3
144-693-84	STAGE II	1-21-2	8
201-202-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques agricoles et biologiques)	3-2-3	2 2/3
203-112-86	INTRODUCTION A LA BIOMÉCANIQUE	2-1-2	1 2/3
203-113-86	PROPRIÉTÉS ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
242-902-78	INITIATION AU DESSIN INDUSTRIEL	1-2-3	2
243-106-86	DÉPANNAGE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE	1-2-1	1 1/3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
8 unités de cours complémentaires			

Secteur professionnel :
147.00 MILIEU NATUREL

147.01 TECHNIQUES DU MILIEU NATUREL (1986)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

Entre 86 2/3 et 88 2/3 unités
selon l'option choisie

Conditions d'admission établies par le Ministre: avoir réussi les cours du secondaire suivants:

mathématique 522 ou 532 ou 534
chimie 442 ou 462
physique 422 ou 432 ou 452

PRÉAMBULE

Le programme Techniques du milieu naturel se compose d'un ensemble de cours communs aux options plus ceux d'une des neuf (9) options suivantes: Exploitation forestière 88 1/3 unités, Aménagement forestier 87 unités, Chasse et pêche 88 2/3 unités, Aménagement de la faune 88 unités, Aménagement et interprétation du patrimoine 88 2/3 unités, Protection de l'environnement 88 unités, Laboratoire de biologie 87 1/3 unités, Aquiculture 88 2/3 unités, Santé animale 86 2/3 unités.

OBJECTIFS

Le programme du secteur milieu naturel vise à former des techniciens polyvalents aptes à exercer de multiples fonctions de travail reliées à l'exploitation, à l'aménagement et à la protection des richesses du milieu.

Il vise l'acquisition d'une connaissance globale du milieu, des éléments, des lois et des principes qui régissent le fonctionnement, les possibilités et les limites de tout écosystème; il permet d'en connaître la logique interne et les principaux modes d'intervention.

Par sa formation polyvalente, le technicien saura intégrer les notions que comprend le développement harmonieux des ressources du milieu.

Les options vers lesquelles peuvent s'orienter les élèves sont: exploitation forestière, aménagement forestier, chasse et pêche, aménagement de la faune, aménagement et interprétation du patrimoine, protection de l'environnement, laboratoire de biologie, aquiculture et santé animale.

L'élève est préparé à intervenir de façon globale sur le milieu et non à exercer un seul type de fonction de travail. En outre, il y a possibilité de réorientation vers des fonctions de travail plus spécifiques.

CONTENU COMMUN AUX OPTIONS

Les douze cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

147-110-85	LES HABITATS	1-3-1	1 2/3
147-120-85	ORIENTATION ET SÉJOUR EN FORÊT	0-1-0	1/3
147-130-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU I	1-2-1	1 1/3
147-139-85	COMPOSANTES ABIOTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-1	1 2/3
147-180-85	INVERTÉBRÉS TERRESTRES ET AÉRIENS	1-2-1	1 1/3
147-219-85	LE VIVANT ET LE MONDE VIVANT	2-1-1	1 1/3
147-229-85	LA MATIÈRE	2-2-1	1 2/3
147-230-85	APPROCHE QUANTITATIVE DU MILIEU NATUREL	3-2-2	2 1/3
147-259-85	PROCÉDÉS DE GESTION D'ÉQUIPEMENT	2-1-1	1 1/3
147-260-85	LA FAUNE AVIENNE	0-2-1	1
147-289-85	INITIATION AU DESSIN	0-1-0	1/3
147-320-85	LES ÉCOSYSTÈMES	2-3-1	2
147-330-85	LA FAUNE AQUATIQUE	1-2-1	1 1/3
147-340-85	LA FAUNE TERRESTRE	0-2-1	1
147-389-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	1-1-1	1
147-391-85	ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES	2-3-2	2 1/3
147-399-85	PREMIERS SOINS	0-1-0	1/3
147-506-85	BACTÉRIES ET PROTISTES I	1-1-1	1
147-530-85	LOIS ET RÉGLEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT	1-0-0	1/3
147-580-85	BUDGÉTISATION EN MILIEU NATUREL	2-1-1	1 1/3
8 unités de cours complémentaires			

OPTION: EXPLOITATION FORESTIÈRE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien du milieu naturel, spécialisé en Exploitation forestière, assiste les ingénieurs forestiers dans l'exploitation rationnelle de la matière ligneuse de nos forêts. Il travaille à la construction de chemins forestiers, aux opérations de coupe et de débusquage, de mesurage, de transport du bois et d'approvisionnement des usines. Avec l'expérience il peut devenir surintendant de division ou surintendant général pour une société forestière.

Outre l'industrie privée, le technicien en exploitation pourra oeuvrer au sein des services gouvernementaux ou para-gouvernementaux, des sociétés de conservation, des associations de sécurité, des bureaux d'ingénieurs conseils, des sociétés sylvicoles, des services d'aide aux pays sous-développés, etc.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-420-85	PROCESSUS D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	3-2-2	2 1/3
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-440-77	PRINCIPES DE PYROLOGIE FORESTIÈRE	1-0-0	1/3
147-441-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EXPLOITATION ET DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER	4-0-2	2
147-460-85	PEUPEMENT FORESTIER II	2-2-1	1 2/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-511-85	MESURAGE	2-2-1	1 2/3
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 1/3
147-550-85	MÉCANIQUE DE DÉPANNAGE	0-1-0	1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	1/3
147-571-85	ANALYSE DU PEUPEMENT FORESTIER	1-3-2	2
147-590-85	COMMUNICATION-RADIO	0-1-0	1/3
147-600-85	ARPENTAGE	2-3-2	2 1/3
147-601-85	GESTION FORESTIÈRE	1-2-1	1 1/3
147-610-85	PLAN DE COUPE	2-4-2	2 2/3
147-621-85	SYSTÈMES D'EXPLOITATION	1-11-6	6
147-630-85	PROTECTION DES FORÊTS	0-2-1	1
147-631-85	LA SÉCURITÉ	2-0-1	1
147-651-85	MÉCANIQUE FORESTIÈRE	3-0-2	1 2/3

OPTION: AMÉNAGEMENT FORESTIER

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien du milieu naturel, spécialisé en aménagement forestier, assistera l'ingénieur forestier à toutes les étapes du processus visant la protection et la mise en valeur de la ressource forestière de façon à répondre aux besoins socio-économiques.

Outre les services gouvernementaux et para-gouvernementaux, le technicien en aménagement forestier pourra oeuvrer au sein de l'industrie forestière, des sociétés de conservation, des bureaux d'ingénieurs conseils, des organismes de gestion en commun, des services d'aide aux pays sous-développés, etc.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-420-85	PROCESSUS D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	3-2-2	2 1/3
147-430-85	TRAITEMENTS SYLVICOLES	3-2-1	2
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-440-77	PRINCIPES DE PYROLOGIE FORESTIÈRE	1-0-0	1/3
147-441-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EXPLOITATION ET DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER	4-0-2	2
147-460-85	PEUPEMENT FORESTIER II	2-2-1	1 2/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-511-85	MESURAGE	2-2-1	1 2/3
147-517-85	ANALYSE DES INSECTES ET DES MALADIES DES ARBRES	0-2-0	2/3
147-522-85	RÉCOLTE ET TRAITEMENT DES SEMENCES	1-1-1	1
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 1/3
147-550-85	MÉCANIQUE DE DÉPANNAGE	0-1-0	1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	1/3
147-571-85	ANALYSE DU PEUPEMENT FORESTIER	1-3-2	2
147-590-85	COMMUNICATION-RADIO	0-1-0	1/3
147-600-85	ARPENTAGE	2-3-2	2 1/3
147-610-85	PLAN DE COUPE	2-4-2	2 2/3
147-630-85	PROTECTION DES FORÊTS	0-2-1	1
147-671-85	INVENTAIRE FORESTIER	1-2-1	1 1/3
147-691-85	SYLVICULTURE APPLIQUÉE	0-8-3	3 2/3

OPTION: CHASSE ET PÊCHE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en milieu naturel, spécialisé en chasse et pêche travaille à identifier les conditions de chasse et pêche, à inventorier les sites propices, à préparer des excursions et accompagner chasseurs et pêcheurs. Il peut aussi travailler à la surveillance des activités de chasse et de pêche, à titre d'agent de conservation.

Dans ce secteur plus restreint et plus difficile, les emplois y sont encore peu nombreux et peu stables, souvent saisonniers. Il y faut donc beaucoup d'esprit d'entreprise et de leadership.

Les débouchés sont les Zones d'exploitations contrôlées, les zones d'aménagements contrôlés, les pourvoyeurs, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la pêche (possiblement à titre d'agent de conservation), et des associations reconnues de chasse et pêche.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-423-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TOURISME	2-1-1	1 1/3
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-470-85	PRINCIPES DE LIMONOLOGIE	2-2-1	1 2/3
147-503-85	MAMMIFÈRES I	0-2-2	1 1/3
147-513-85	OISEAUX I	0-2-1	1
147-518-85	CONTRÔLE D'EXPLOITATION FAUNIQUE	1-3-2	2
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1 2/3
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 1/3
147-550-85	MÉCANIQUE DE DÉPANNAGE	0-1-0	1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	1/3
147-590-85	COMMUNICATION-RADIO	0-1-0	1/3
147-602-78	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	2-2-2	2
147-612-78	CHASSE ET PÊCHE II	2-3-2	2 1/3
147-622-78	PROTECTION DE LA FAUNE	4-4-4	4
147-632-78	VIE DE PLEIN AIR	0-6-3	3
147-642-78	ÉQUIPEMENTS DE CHASSE ET PÊCHE	0-6-3	3

OPTION: AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien du milieu naturel, spécialisé en aménagement de la faune, est préparé à effectuer toutes les tâches et opérations se rapportant à l'investigation des données existantes (sur le terrain et dans les différentes communautés: forêts, lacs, rivières...), à l'exécution de techniques spécifiques de la compilation et de l'analyse de données de même qu'à la communication avec le public.

Plusieurs catégories d'employeurs peuvent tirer avantage à embaucher un technicien spécialisé en aménagement de la faune. Citons entre autres les services d'aménagement, d'exploitation et de recherche du Ministère des Loisirs de la chasse et de la pêche, les services de biologie marine du Ministère de l'Agriculture des pêcheries et de l'alimentation, les services d'environnement du Québec, Environnement Canada, Pêche et Océan Canada, Hydro-Québec, les consultants privés en environnement, les organismes de recherche, les Zones d'exploitation contrôlée, les pourvoieries et toute autre corporation responsable de gestion faunique.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE, D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1 1/3
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-470-85	PRINCIPES DE LIMNOLOGIE	2-2-1	1 2/3
147-503-85	MAMMIFÈRES I	0-2-2	1 1/3
147-513-85	OISEAUX I	0-2-1	1
147-517-85	ANALYSE DES INSECTES ET DES MALADIES DES ARBRES	0-2-0	2/3
147-518-85	CONTRÔLE D'EXPLOITATION FAUNIQUE	1-3-2	2
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1 2/3
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	1/3
147-603-85	MAMMIFÈRES II	0-6-2	2 2/3
147-613-85	OISEAUX II	0-6-2	2 2/3
147-623-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE II	0-10-4	4 2/3
147-633-85	GESTION DE LA RESSOURCE FAUNIQUE	0-2-1	1
147-660-85	TECHNIQUES D'ÉTUDES EN LIMNOLOGIE	0-6-2	2 2/3

OPTION: AMÉNAGEMENT ET INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'activité touristique en milieu naturel, par ses multiples aspects, offre aux finissants une étendue variée de possibilités. Ainsi, les domaines de la conservation, de l'éducation, de l'interprétation et de la récréation seront privilégiés.

Plus concrètement, le sortant en aménagement et interprétation du patrimoine sera en mesure d'effectuer des inventaires bio-physiques, d'établir des potentiels socio-culturels et de procéder à la mise en valeur des données recueillies.

Cette mise en valeur se traduira par l'aménagement d'équipements, par la préparation de programmes et par l'animation d'activités, tous associés à la conservation, à l'éducation et à la récréation en milieu naturel. Les secteurs d'emploi actuellement intéressants sont les parcs fédéraux et provinciaux, les centres d'interprétation, les zones d'exploitation contrôlée, pourvoieries, bases de plein air et autres organismes connexes.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-423-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TOURISME	2-1-1	1 1/3
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-470-85	PRINCIPES DE LIMNOLOGIE	2-2-1	1 2/3
147-502-85	TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES	0-2-1	1
147-503-85	MAMMIFÈRES I	0-2-2	1 1/3
147-513-85	OISEAUX I	0-2-1	1
147-518-85	CONTRÔLE D'EXPLOITATION FAUNIQUE	1-3-2	2
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1 2/3
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	1/3
147-604-85	PROGRAMMES RÉCRÉATIFS EN MILIEU NATUREL	2-4-2	2 2/3
147-614-85	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	2-2-2	2
147-624-85	PROGRAMMES D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE	2-4-2	2 2/3
147-634-85	INVENTAIRE SOCIO-CULTUREL	2-2-1	1 2/3
147-644-85	INVENTAIRE BIO-PHYSIQUE	2-2-3	2 1/3
147-654-85	TOURISME ET CONSERVATION	2-4-2	2 2/3

OPTION: PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en milieu naturel, spécialisé en protection de l'environnement, s'occupe principalement d'activités d'évaluation de la qualité du milieu par rapport aux détériorations qu'il subirait à la suite des interventions de l'homme.

Il peut effectuer un grand nombre de tâches, mais celles-ci varieront en fonction de l'employeur et de la nature de ses activités. Il sera appelé à participer aux études d'impact, à des travaux d'inventaire et de cartographie écologique. Il pourra également assister le professionnel en laboratoire et sur le terrain, dans des études sur la pollution de l'eau, de l'air et du sol grâce à ses connaissances techniques dans ce domaine. Il pourra également participer à des travaux d'aménagement du milieu. Au fur et à mesure qu'il acquerra l'expérience, il sera appelé à gérer des projets particuliers.

Ce technicien oeuvrera au sein d'équipes multidisciplinaires. Les employeurs possibles sont: Environnement Québec, Environnement Canada, les universités, les firmes de consultants, les laboratoires spécialisés, les organismes para-gouvernementaux, etc.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE, D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1 1/3
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-470-85	PRINCIPES DE LIMNOLOGIE	2-2-1	1 2/3
147-503-85	MAMMIFÈRES I	0-2-2	1 1/3
147-513-85	OISEAUX I	0-2-1	1
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1 2/3
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 1/3
147-529-85	LA MATIÈRE BIOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
147-539-85	BACTÉRIES ET PROTISTES II	1-2-1	1 1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-605-85	AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU TERRITOIRE	1-5-2	2 2/3
147-615-85	ANALYSE PHYSIQUE DE L'EAU	1-2-1	1 1/3
147-625-85	POLLUTION DE L'AIR	2-1-1	1 1/3
147-635-85	ÉCOTOXICOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	2-4-1	2 1/3
147-645-85	POLLUTION DE L'EAU	1-5-2	2 2/3
147-655-85	DÉRANGEMENT DES SOLS	1-4-1	2
147-665-85	RADIO-PROTECTION ET BRUITS COMMUNAUTAIRES	1-1-1	1

OPTION: LABORATOIRE DE BIOLOGIE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en milieu naturel, spécialisé en laboratoire de biologie effectuera en laboratoire des tests, analyses et examens de nature biologique, biochimique et microbiologique à partir d'un cadre général de travail déterminé par les scientifiques ou enseignants. A partir de méthodes et règles établies, il pourra faire des lectures microscopiques, des mesures, filtrations, titrages, calcinations, centrifugations. Il sera en mesure de maintenir en vie et de manipuler des animaux et végétaux selon les nécessités expérimentales en leur prélevant des liquides biologiques, en faisant l'ablation de certains organes, en modifiant les conditions de vie etc. Il saura effectuer certaines dissections mineures et préparations histologiques pour examens au microscope. On lui confiera appareils et produits dont il fera le rangement, l'inventaire et l'entretien et des spécimens biologiques dont il assurera la conservation.

Les organismes qui utilisent les services de tels techniciens sont les laboratoires de recherche et d'analyse des gouvernements, des universités et collèges et de certaines entreprises privées. Les musées de conservation de plantes et d'animaux (Musée national du Canada, Ministère des affaires culturelles) et les jardins botaniques municipaux et provinciaux peuvent aussi profiter des connaissances du technicien en milieu naturel, laboratoire de biologie.

CONTENU DE L'OPTION

147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE, D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1 1/3
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-508-85	MÉTHODES EXPÉRIMENTALES	3-3-1	2 1/3
147-519-85	RÉGIE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE	2-1-1	1 1/3
147-529-85	LA MATIÈRE BIOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
147-539-85	BACTÉRIES ET PROTISTES II	1-2-1	1 1/3
147-556-85	TECHNIQUES HISTOLOGIQUES	1-3-1	1 2/3
147-566-85	TECHNIQUES PHYSIOLOGIQUES	2-4-3	3
147-577-85	GESTION EN LABORATOIRE DE SYSTÈMES AQUATIQUES	1-2-2	1 2/3

147-606-78	GESTION DE LABORATOIRE	2-6-4	4
147-616-78	TRAITEMENTS DES LIQUIDES BIOLOGIQUES	2-3-2	2 1/3
147-626-78	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	0-3-1	1 1/3
147-636-78	ANALYSE DES INVERTEBRÉS	0-3-1	1 1/3
147-646-78	ANALYSE DES POISSONS	0-2-1	1
147-656-78	ANALYSE DES OISEAUX ET DES MAMMIFÈRES TERRESTRES	0-3-1	1 1/3
147-666-78	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES DE LABORATOIRE	2-4-3	3

OPTION: AQUICULTURE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en milieu naturel, spécialisé en aquiculture, utilise toutes les techniques reliées à l'élevage des salmonidés: la fraie, l'incubation, l'alevinage, l'élevage des poissons adultes ainsi que le transport des poissons et l'ensemencement des lacs et des rivières. Il commercialise son produit et effectue les manipulations et la transformation que commandent les marchés. Ses connaissances sur les moeurs et les comportements des poissons ainsi que sur les techniques d'analyse de l'eau lui permettent d'effectuer les diagnostics préliminaires de certains problèmes environnementaux ou pathogéniques et de les corriger par les actions appropriées.

Sous la direction de professionnels, il travaille également à la recherche de plans d'eau et à l'évaluation de sites de même qu'à la conception, à la construction de stations aquicoles et dans la recherche en général en aquiculture.

De plus, par ses acquis en gestion, il peut s'impliquer dans l'administration d'une station aquicole.

Les débouchés d'emploi se retrouvent dans les entreprises aquicoles existantes, en tant qu'assistant à la production et dans le cadre des divers projets de culture d'autres organismes aquatiques. Selon les circonstances, certains techniciens auront l'occasion de mettre sur pied leurs propres installations. Ils pourront également oeuvrer au sein de certains services gouvernementaux.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-407-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'AQUACULTURE	2-2-2	2
147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE, D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1 1/3
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-470-85	PRINCIPES DE LIMNOLOGIE	2-2-1	1 2/3
147-507-85	POTENTIELS AQUICOLES	2-2-1	1 2/3
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1 2/3
147-529-85	LA MATIÈRE BIOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
147-539-85	BACTÉRIES ET PROTISTES II	1-2-1	1 1/3
147-550-85	MÉCANIQUE DE DÉPANNAGE	0-1-0	1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-577-85	GESTION EN LABORATOIRE DE SYSTÈMES AQUATIQUES	1-2-2	1 2/3
147-627-85	SYSTÈMES DE PRODUCTION	3-6-6	5
147-637-85	POISSONS D'ÉLEVAGE	2-10-2	4 2/3
147-647-85	PLANIFICATION ET MISE EN MARCHÉ	3-2-3	2 2/3
147-657-85	GESTION AQUICOLE	2-2-2	2

OPTION: SANTÉ ANIMALE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en milieu naturel, spécialisé en santé animale peut, par sa polyvalence, travailler à des niveaux aussi variés que les laboratoires, les soins aux animaux et l'hygiène publique.

De plus, il est en mesure de s'impliquer dans la gestion d'animalerie, dans l'application des méthodes diagnostiques et des règles d'hygiène.

Les secteurs d'emploi potentiels sont les cliniques vétérinaires, les centres de recherche, les jardins zoologiques, les services gouvernementaux ainsi que les industries agro-alimentaires et pharmaceutiques.

CONTENU DE L'OPTION

147-409-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR ANIMALIER	4-1-1	2
147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE, D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1 1/3
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-509-85	PHARMACOLOGIE ANIMALE ET RADIOLOGIE	2-2-2	2
147-519-85	RÉGIE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE	2-1-1	1 1/3
147-529-85	LA MATIÈRE BIOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
147-539-85	BACTÉRIES ET PROTISTES II	1-2-1	1 1/3
147-556-85	TECHNIQUES HISTOLOGIQUES	1-3-1	1 2/3
147-566-85	TECHNIQUES PHYSIOLOGIQUES	2-4-3	3
147-576-85	GESTION D'ANIMALERIE I	2-4-2	2 2/3
147-577-85	GESTION EN LABORATOIRE DE SYSTÈMES AQUATIQUES	1-2-2	1 2/3
147-676-85	GESTION D'ANIMALERIE II	2-7-2	3 2/3
147-686-85	SOINS PRÉVENTIFS	2-10-2	4 2/3
147-696-85	SOINS CURATIFS	2-7-5	4 2/3

153.03 HORTICULTURE ORNEMENTALE (1985)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

91 unités

Préalables du secondaire:
mathématique 522 ou 532
chimie 562
physique 422 ou 432 ou 452

Ce programme de formation s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les diplômés seront capables d'expliquer et transmettre de l'information relative aux productions végétales, aux techniques reliées à ces productions et aux soins à donner aux plantes; de vendre des productions, du matériel, des équipements et des services; de participer à des programmes de recherche en production; de promouvoir des productions et des techniques courantes ou nouvelles; de diriger du personnel; de contacter les principaux intervenants dans le domaine et en obtenir de l'information; de décrire les nouvelles techniques ou espèces végétales pouvant être cultivées ou produites; d'identifier les problèmes et de faire les réparations courantes aux équipements et à la machinerie; de combiner les facteurs de production en fonction des objectifs d'une entreprise; de décrire les organismes agissant au niveau de la mise en marché et de la vente de services horticoles ou les régissant et d'intervenir avec les organismes; d'identifier et de caractériser les principales espèces et leurs cultivars; de participer au fonctionnement et à la gestion d'une entreprise; d'évaluer le coût de réalisation d'un projet de petite ou moyenne envergure; d'identifier les principaux problèmes reliés à une culture, d'y apporter une solution et de référer aux spécialistes.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme permet aux élèves d'acquérir une formation fondamentale en phytotechnie et une spécialisation dans le secteur de l'horticulture ornementale avec orientation en Jardinier ou en Aménagement paysager ou en Serriculture. Les diplômés en horticulture ornementale pourront travailler à titre de conseillers techniques pour les gouvernements et les entreprises privées; représentants techniques pour diverses entreprises de service à la production; d'entrepreneurs, de responsable d'équipes de travail ou de gérants dans des entreprises d'entretien et d'aménagement paysager, de jardinerie et de production sous serres.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

- 4 de philosophie
 - 4 de langue et littérature
 - 4 d'éducation physique
- plus les cours suivants:

101-910-84	BOTANIQUE	3-2-2	2 1/3
101-950-84	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE I	2-1-2	1 2/3
101-957-84	MICROBIOLOGIE HORTICOLE	2-1-2	1 2/3
101-967-84	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE II	2-1-2	1 2/3
101-989-84	TAXONOMIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
150-100-84	BIOLOGIE HORTICOLE	2-2-2	2
150-930-84	PRINCIPES DE PHYTOPROTECTION	3-1-2	2
150-999-84	MÉTHODE DE TRAVAIL ET INFORMATIQUE	1-3-2	2
153-110-84	INTRODUCTION AU MÉTIER	0-4-0	1 1/3
153-220-84	SOLS	2-1-2	1 2/3
153-303-84	PAR TERRE I	2-3-3	2 2/3
153-314-84	PRINCIPES DE FERTILISATION	2-1-2	1 2/3
153-392-84	ÉCOLOGIE	2-1-2	1 2/3
153-400-84	CONSTRUCTIONS HORTICOLES	2-1-2	1 2/3
153-401-84	STAGE	0-3-9	4
153-423-84	PLANTES ORNEMENTALES	2-1-2	1 2/3
153-450-84	PROPAGATION	2-1-2	1 2/3
153-472-84	PHYTOPROTECTION APPLIQUÉE	2-1-2	1 2/3
153-940-84	SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT	1-1-1	1
201-129-84	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-218-84	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE	2-1-2	1 2/3
401-153-84	GESTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE	1-2-2	1 2/3
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1 2/3
401-970-84	VENTE ET MARKETING	2-1-2	1 2/3
401-971-84	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus 14 unités parmi les cours suivants selon l'orientation choisie: jardinerie, en aménagement paysager ou serriculture.

153-313-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES I	2-2-2	2
153-318-85	MACHINERIE ET EQUIPEMENTS DE SERRES	2-2-2	2
153-414-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES II	1-3-2	2
153-443-84	ARCHITECTURE DE PAYSAGE I	2-3-2	2 1/3
153-493-84	GESTION DE PELOUSE	1-3-1	1 2/3
153-503-84	MACHINERIE HORTICOLE ORNEMENTALE	2-1-2	1 2/3
153-513-85	JARDINERIE I	2-2-2	2
153-517-85	CULTURES ABRITÉES: EN PLEINE TERRE	2-2-2	2
153-518-85	CULTURES ABRITÉES: EN CONTENANTS	2-2-2	2
153-525-85	EQUIPEMENTS ET OUTILLAGE HORTICOLES	1-3-2	2
153-533-85	FLORICULTURE	2-3-2	2 1/3
153-543-84	ARCHITECTURE DE PAYSAGE II	1-3-2	2
153-553-84	MICROPROPAGATION APPLIQUÉE	1-2-2	1 2/3
153-573-84	PARTERRE II	2-4-2	2 2/3
153-613-84	JARDINERIE II	2-2-2	2
153-616-85	PRODUCTION EN SERRES	1-4-2	2 1/3
153-643-84	ARCHITECTURE DE PAYSAGE III	1-3-2	2
153-683-84	PARTERRE III	1-2-2	1 2/3

154.01 TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE:
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

90 2/3 unités

Préalables du secondaire:

chimie 562

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 452

biologie 412 ou 422

Ce programme de formation s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les diplômés seront capables de faire les analyses chimiques ordinaires et sauront utiliser les instruments employés en analyse instrumentale; de faire les tests usuels en microbiologie des aliments; de diriger le travail du personnel de laboratoire et d'organiser le fonctionnement général d'un laboratoire de contrôle de qualité; d'expérimenter au laboratoire des formules pour la fabrication de produits alimentaires de réaliser des tests organoleptiques; d'utiliser les méthodes statistiques usuelles pour l'interprétation des résultats d'analyse et pour l'échantillonnage; d'évaluer la qualité de l'eau utilisée en usine et comprendront les principes de traitement des eaux usées; de retracer les causes du manque de qualité; de faire les calculs requis pour la préparation des produits chimiques utilisés en laboratoire; d'appliquer la législation relative aux produits alimentaires dans des situations de travail; de s'intégrer à une équipe en vue de développer de nouveaux produits alimentaires ou d'améliorer les produits existants.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme forme des techniciens préparés spécialement pour le contrôle de la qualité des produits alimentaires et le développement de produits alimentaires nouveaux. Les diplômés auront également acquis des connaissances suffisantes pour leur permettre de s'adapter au travail de fabrication.

Les industries alimentaires offrent aux diplômés les postes suivants: analyste des produits alimentaires; technicien en microbiologie; technicien chef de groupe; technicien en statistique; inspecteur d'usines et de produits alimentaires; créateur de produits nouveaux; responsable du contrôle de la qualité; assistant de recherche; responsable des diagrammes de contrôle et de l'échantillonnage.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 de langue et littérature

4 de philosophie

4 d'éducation physique

plus les cours suivants:

101-955-84	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2	2 1/3
150-360-84	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2	2 1/3
150-460-84	NUTRITION HUMAINE	3-0-2	1 2/3
150-500-84	ANALYSE INSTRUMENTALE I	2-4-2	2 2/3
150-580-84	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE ET BIOTECHNOLOGIE	2-2-2	2
150-600-84	ANALYSE INSTRUMENTALE II	1-3-2	2
150-650-84	MÉTHODES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1 2/3
150-680-84	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	1-3-1	1 2/3
154-101-84	INITIATION À L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	0-2-1	1
154-210-84	ÉCONOMIE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE	2-1-2	1 2/3
154-340-84	SALUBRITÉ ET TRAITEMENT DES EAUX	3-2-2	2 1/3
154-401-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS LAITIERS	3-2-2	2 1/3
154-410-84	PROCÉDÉS INDUSTRIELS	3-2-2	2 1/3
154-501-84	TECHNIQUES DE FORMULATION	2-3-2	2 1/3
154-520-84	CONDITIONNEMENT	2-0-2	1 1/3
154-601-84	STAGE	0-2-13	5
154-604-84	PROJET MICROBIOLOGIQUE	0-3-1	1 1/3
154-650-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS VÉGÉTAUX	3-2-2	2 1/3
154-660-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS ANIMAUX	3-2-2	2 1/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 2/3
202-120-84	CHIMIE GÉNÉRALE ET DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
202-935-84	CHIMIE ANALYTIQUE	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1 2/3
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
8 unités de cours complémentaires			

**154.02 TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE:
PRODUITS LAITIERS**

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

90 1/3 unités

Préalables du secondaire:

chimie 562

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 452

biologie 412 ou 422

Ce programme de formation s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les diplômés seront capables de fabriquer les produits laitiers connus; d'évaluer la qualité des produits laitiers par les tests chimiques, physiques, microbiologiques et organoleptiques; de reconnaître et de corriger les défauts de qualité des produits laitiers; de diriger les techniciens et les ouvriers; d'expliquer les principes des opérations de fabrication; de calculer des rendements de fabrication; avec un court entraînement, d'opérer des machines complexes; de contrôler la sanitation dans une usine; de participer au développement de produits laitiers nouveaux ou de trouver des usages nouveaux pour les produits laitiers; d'assister les chercheurs dans le domaine des produits laitiers; d'appliquer la législation relative aux produits laitiers dans des situations de travail; d'expliquer les rouages de l'économie dans la mise en marché des produits laitiers dans des situations de travail; d'expliquer les rouages de l'économie dans la mise en marché des produits laitiers; de participer à l'adaptation de nouvelles technologies.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme forme des techniciens spécialisés dans la composition, la transformation et la conservation de tous les produits laitiers. Les diplômés peuvent se diriger en production ou en contrôle de qualité et développement des produits laitiers.

Le programme prépare aux postes suivants: analyste des produits laitiers, responsable du laboratoire de contrôle de la qualité d'une usine, opérateur de machinerie et opération sur microprocesseur industriel, responsable de l'hygiène en usine, conseiller en production laitière, inspecteur des produits laitiers et des usines; contremaître de production; aide au développement des produits nouveaux, assistant de recherche; surveillant de la qualité.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 de langue et littérature

4 de philosophie

4 d'éducation physique

plus les cours suivants:

101-955-84	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2	2 1/3
150-360-84	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2	2 1/3
150-460-84	NUTRITION HUMAINE	3-0-2	1 2/3
150-680-84	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	1-3-1	1 2/3
154-101-84	INITIATION À L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	0-2-1	1
154-210-84	ÉCONOMIE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE	2-1-2	1 2/3
154-340-84	SALUBRITÉ ET TRAITEMENT DES EAUX	3-2-2	2 1/3
154-402-84	CHIMIE DU LAIT	1-2-1	1 1/3
154-403-84	TECHNOLOGIE DES LAITS FERMENTÉS	1-2-1	1 1/3
154-502-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS LAITIERS CONCENTRÉS ET DESYDRATÉS	2-1-2	1 2/3
154-504-84	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-3-2	2
154-505-84	MÉCANIQUE INDUSTRIELLE	2-2-1	1 2/3
154-512-84	TECHNOLOGIE BEURRIÈRE	2-1-2	1 2/3
154-520-84	CONDITIONNEMENT	2-0-2	1 1/3
154-522-84	TECHNOLOGIE FROMAGÈRE	2-4-2	2 2/3
154-601-84	STAGE	0-2-13	5
154-602-84	TECHNOLOGIE DES LAITS DE CONSOMMATION	3-2-2	2 1/3
154-605-84	BIOTECHNOLOGIE ET CO-PRODUITS	1-3-1	1 2/3
154-622-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS LAITIERS GLACÉS	3-2-2	2 1/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 2/3
202-120-84	CHIMIE GÉNÉRALE ET DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
202-935-84	CHIMIE ANALYTIQUE	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1 2/3
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
un cours au choix parmi les suivants:			
150-650-84	MÉTHODES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1 2/3
154-650-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS VÉGÉTAUX	3-2-2	2 1/3
154-660-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS ANIMAUX	3-2-2	2 1/3
8 unités de cours complémentaires			

160.02 TECHNIQUES D'AUDIOPROTHÈSE (1986)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

86 unités

Condition particulière d'admission établie par le ministre:

Avoir réussi au secondaire les cours de
mathématique 522 ou 532
ou 064-532 (nouveau programme)
physique 422 ou 432 ou 452
ou 053-532 (nouveau programme)

NOTE. Le programme s'adresse également aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

Le programme a pour objectif principal de former des audioprothésistes aptes à remplir les fonctions suivantes:

- . accueillir les clients;
- . exécuter les opérations entourant la pose, l'ajustement, le remplacement et la vente des prothèses auditives;
- . assurer le suivi systématique de ses clients;
- . assumer les responsabilités de gestion inhérentes à l'exercice de sa fonction;
- . travailler en étroite collaboration avec les médecins, les orthophonistes ou les audiologistes qui émettent à leurs clients le certificat attestant la nécessité de la prothèse.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Après avoir réussi les examens de l'Ordre, l'élève détenteur d'un D.E.C. dans cette spécialité se voit décerner le droit de pratique.

Ce professionnel oeuvre actuellement dans le secteur privé; il travaille à son compte ou en collaboration avec d'autres collègues. La majeure partie du temps, il travaille à son bureau. Il fait à l'occasion des visites à domicile et dans les institutions pour personnes âgées.

Tous les finissants diplômés ont trouvé un emploi à brève échéance et les perspectives d'avenir nous laissent entrevoir une diversification possible des débouchés futurs.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants déterminés par le ministre:

101-160-86	ÉLÉMENTS DE BIOLOGIE HUMAINE	3-2-3	2 2/3
101-162-86	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DE L'OREILLE	3-2-3	2 2/3
107-160-86	NOTIONS DE PATHOLOGIE DE L'OREILLE	3-0-3	2
160-102-86	PRATIQUE PROFESSIONNELLE	3-0-3	2
160-112-86	INTRODUCTION À L'AUDIOMÉTRIE	2-0-1	1
160-212-86	AUDIOMÉTRIE I	3-3-3	3
160-302-86	AUDIOPROTHÈSE I	4-2-3	3
160-322-86	PROTHÈSE AUDITIVE	4-3-3	3 1/3
160-392-86	PRÉ-STAGE D'AUDIOMÉTRIE	0-3-1	1 1/3
160-492-86	PRÉ-STAGE D'APPAREILLAGE AUDITIF	0-4-1	1 2/3
160-692-86	STAGE D'INTÉGRATION PRATIQUE EN AUDIOPROTHÈSE	1-39-5	15
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
203-908-86	SON	2-1-2	1 2/3
203-909-86	MÉCANIQUE ET VIBRATIONS	2-1-2	1 2/3
203-919-86	ÉLECTRICITÉ	3-2-3	2 2/3
203-920-86	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRO-ACOUSTIQUE	2-3-3	2 2/3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-160-86	GESTION D'UN BUREAU D'AUDIOPROTHÉSISTE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus un maximum de 6 1/3 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

160-312-86	AUDIOMÉTRIE II	3-0-3	2
160-402-86	AUDIOPROTHÈSE II	3-2-2	2 1/3
243-645-78	ÉQUIPEMENTS AUDIO	4-3-3	3 1/3
350-162-86	DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES ET SURDITÉ	2-1-3	2
401-934-79	VENTE	3-0-1	1 1/3
420-946-78	PROGRAMMATION DES MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2

180.01 SOINS INFIRMIERS
(programme expérimental)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

91 2/3 unités

Préalables du secondaire:
physique 412 (nouveau programme)
chimie 442 ou 462

OBJECTIFS

La formation infirmière au niveau collégial vise l'atteinte des objectifs suivants: la croissance personnelle et professionnelle des élèves*; la formation initiale en soins infirmiers de personnes qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière en tant que généralistes auprès d'individus qui requièrent des soins infirmiers; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière, tel que défini dans la Loi sur les infirmières et infirmiers (L.R.1-8, Section VIII, art.36-37):

Article 36

Constitue l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier tout acte qui a pour objet d'identifier les besoins de santé des personnes, de contribuer aux méthodes de diagnostic, de prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie, le traitement et la réadaptation, ainsi que le fait de prodiguer des soins selon une ordonnance médicale.

Article 37

L'infirmière et l'infirmier peuvent, dans l'exercice de leur profession, renseigner la population sur les problèmes d'ordre sanitaire.

Pour atteindre ces objectifs, il importe qu'au terme de sa formation, l'élève puisse: 1- connaître ses ressources en vue de s'épanouir pleinement; 2- démontrer un respect de la dignité et de la valeur de la personne; 3- faire une analyse du concept de la santé en fonction d'une approche "holistique" de la personne; 4- exercer ses fonctions professionnelles conformément aux exigences de la profession; 5- utiliser la démarche scientifique appliquée aux soins infirmiers; 6- utiliser ses connaissances de la personne dans sa pratique; 7- prodiguer les soins infirmiers que requièrent des personnes dans des situations courantes relevant de la promotion de la santé, de la prévention de la maladie, du traitement et de la réadaptation; 8- communiquer avec une personne à l'intérieur d'une relation interpersonnelle: infirmière-usager; 9- organiser l'ensemble de ses activités en vue de satisfaire les besoins des bénéficiaires; 10- collaborer avec les membres des équipes de soins infirmiers et multidisciplinaires; 11- exercer la profession d'infirmière de façon à respecter les droits d'autrui et les siens; 12- participer à la vie communautaire en assumant ses responsabilités sociales.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'infirmière diplômée acquiert la compétence requise pour assumer le rôle d'une généraliste sur le marché du travail, c'est-à-dire, qu'elle peut exercer la profession d'infirmière de façon autonome auprès d'individus dans des milieux où l'organisation des soins infirmiers favorise la consultation de collègues infirmières dont la formation a été complétée à l'université. Elle travaille généralement dans les établissements du réseau des Affaires sociales, mais elle peut aussi exercer ses fonctions dans d'autres organisations qui s'intéressent à la santé de la population. L'infirmière est susceptible de travailler de jour, de soir et de nuit.

L'élève qui a complété le programme de formation infirmière dans un cégep doit satisfaire aux conditions prescrites par le Code des professions et la loi sur les infirmières et infirmiers du Québec pour l'obtention du permis d'exercice (Code des professions (Section IV, art. 40).

L'infirmière diplômée doit poursuivre sa formation si elle désire assumer d'autres rôles que celui de généraliste. L'approche collective en regard de la promotion de la santé et de la prévention de la maladie, l'encadrement du personnel infirmier, la spécialisation en soins infirmiers ainsi que les domaines de l'administration, de l'éducation et de la recherche nécessitent une formation universitaire.

* Dans ce texte, le mot infirmières désigne aussi les infirmiers.

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES COURS DE SOINS INFIRMIERS

A) Progression et continuité

Les objectifs des cours de soins infirmiers sont établis selon un ordre séquentiel et en fonction des pondérations déterminées pour l'enseignement théorique, les laboratoires au collège et les expériences cliniques. Conséquemment, les principes de progression et de continuité qui sous-tendent l'organisation des cours et les pondérations désignées pour chacun des modes d'apprentissage doivent être respectés.

B) Rapport entre l'enseignement théorique et la formation clinique

Les objectifs généraux du programme et les objectifs des cours visent l'acquisition de connaissances, d'habiletés et d'attitudes nécessaires pour exercer la profession d'infirmière et d'infirmier. En vue d'atteindre ce but, l'organisation des cours prévoit des leçons théoriques et des heures de laboratoire au collège et en milieu clinique. Toutefois, puisque les soins infirmiers relèvent du domaine des sciences appliquées, il importe de souligner l'importance de la formation clinique.

L'enseignement théorique des principes scientifiques et les exercices de simulation dans les laboratoires au collège sont des moyens qui se rapportent à la formation clinique. Il en résulte que chaque cours de soins infirmiers constitue un tout qui ne doit pas faire l'objet d'une division entre la théorie et les laboratoires. L'élève doit donc satisfaire aux exigences des composantes théorique et clinique de chacun des cours.

C) Laboratoires en milieu clinique

En vue d'assurer une formation clinique conforme au rôle prévu pour l'infirmière diplômée, des indications concernant le choix des milieux cliniques sont données dans la partie du contenu qui se rapporte à la démarche de soins infirmiers pour chacun des cours.

Dès la troisième session, la planification horaire des expériences cliniques doit correspondre aux heures de service des milieux de stage afin que les élèves puissent apprendre à soigner les bénéficiaires dans un contexte réel.

A la sixième session, des laboratoires cliniques en soirée sont prévus pour une durée de deux semaines, soit soixante-quatre heures. Cette expérience est inscrite au programme en vue de permettre à l'élève de se familiariser avec les manifestations des besoins des bénéficiaires en soirée et les fonctions de l'infirmière qui en découlent et non pas pour pallier un manque de ressources cliniques.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-902-86	LE CORPS HUMAIN I	4-2-4	3 1/3
101-903-86	LE CORPS HUMAIN II	4-2-4	3 1/3
101-904-86	LE CORPS HUMAIN III	2-2-2	2
180-110-82	SOINS INFIRMIERS I	4(4-4)4*	5 1/3
180-210-82	SOINS INFIRMIERS II	4(4-4)4	5 1/3
180-310-82	SOINS INFIRMIERS III	6(2-10)6	8
180-410-82	SOINS INFIRMIERS IV	6(2-10)6	8
180-510-82	SOINS INFIRMIERS V	4(2-18)6	10
180-610-82	SOINS INFIRMIERS VI	1(0-12)2	5
180-620-82	SOINS INFIRMIERS VII	1(0-12)2	5
180-630-82	SOINS INFIRMIERS VIII	3-0-2	1 2/3
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3	2
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3	2
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2
8 unités de cours complémentaires			

* Les deux chiffres à l'intérieur des parenthèses indiquent la répartition des heures de laboratoire: le premier indique les heures de laboratoire au collège et le deuxième indique les heures de laboratoire en milieu clinique.

210.01 TECHNIQUES DE CHIMIE ANALYTIQUE (1986)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

90 1/3 unités

Préalables du secondaire:

mathématiques 522 ou 532
physique 422 ou 432 ou 452
chimie 562

OBJECTIFS

Au terme de leur formation, les sortants auront acquis les connaissances et les habiletés les rendant aptes à comprendre et à appliquer les diverses méthodes d'analyse chimique: préparer et purifier de nouveaux produits; mettre au point et appliquer les méthodes originales d'analyse et de synthèse; élaborer des calculs à partir de données; interpréter et communiquer par écrit et verbalement des résultats analytiques; identifier et corriger des problèmes mineurs dans le fonctionnement des instruments. Le programme entend développer le sens de la responsabilité de l'élève, notamment en ce qui regarde l'application des règles de santé et sécurité au travail.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le champ d'activités des techniciens en chimie industrielle, option chimie analytique, est largement répandu dans le monde industriel. L'utilisation des procédés d'analyse et de synthèse en chimie minérale et organique s'applique à des domaines aussi variés que l'industrie agro-alimentaires, l'industrie des produits pharmaceutiques, celles des mines et du pétrole, etc.

Les techniciens peuvent faire carrière dans les laboratoires de recherche et de contrôle des différents ministères fédéraux et provinciaux, dans les industries pharmaceutiques, minières, pétrolières, du tabac, agro-alimentaires, etc..., dans les laboratoires privés de recherche, d'analyse et de contrôle de la qualité. La vente ou la représentation, pour le compte des industries chimiques, offre une perspective professionnelle fort intéressante. Les techniciens oeuvrent habituellement sous la direction d'une personne détenant un permis d'exercice. Ils peuvent adhérer à l'Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec et à l'Institut de chimie du CANADA.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTRÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-107-86	INTRODUCTION AUX METHODES STATISTIQUES	1-1-1	1
201-502-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques de la chimie)	3-2-3	2 2/3
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2 2/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 2/3
210-110-86	CHIMIE ANALYTIQUE I	1-4-2	2 1/3
210-210-86	CHIMIE ANALYTIQUE II	1-4-2	2 1/3
210-311-86	CHIMIE ANALYTIQUE III	4-4-3	3 2/3
210-330-86	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES I	2-4-2	2 2/3
210-411-86	CHIMIE ANALYTIQUE IV	3-4-3	3 1/3
210-421-86	ANALYSE ORGANIQUE I	2-3-3	2 2/3
210-430-86	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES II	2-4-2	2 2/3
210-511-86	CHIMIE ANALYTIQUE V	3-9-4	5 1/3
210-521-86	ANALYSE ORGANIQUE II	3-4-3	3 1/3
210-611-86	CHIMIE ANALYTIQUE VI	3-10-5	6
210-661-86	DÉPANNAGE INSTRUMENTAL	0-2-0	2/3
210-692-86	STAGE INDUSTRIEL	0-4-1	1 2/3
8 unités de cours complémentaires			

plus sept unités et un tiers (7 1/3), choisies par les établissements, parmi les cours suivants:

210-516-86	ÉLECTROCHIMIE INDUSTRIELLE I	2-1-1	1 1/3
210-531-86	ÉLÉMENTS DE GÉNIE CHIMIQUE I	2-1-1	1 1/3
210-591-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-1	1 1/3
210-615-86	MATÉRIAUX SYNTHÉTIQUES INDUSTRIELS	2-5-3	3 1/3
210-616-86	ÉLECTROCHIMIE INDUSTRIELLE II	2-1-1	1 1/3
210-617-86	PÉTROCHIMIE ET POLYMERES	2-5-3	3 1/3
210-618-86	ADDITIFS ALIMENTAIRES ET HUILES ESSEN- TIELLES	2-5-3	3 1/3
210-619-86	ÉLÉMENTS D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE	2-1-1	1 1/3
210-621-86	ANALYSE ORGANIQUE III	2-5-3	3 1/3
210-631-86	ÉLÉMENTS DE GÉNIE CHIMIQUE II	2-1-1	1 1/3

210.02 TECHNIQUES DE GÉNIE CHIMIQUE (1986)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

90 1/3 unités

Préalables du secondaire:

mathématiques 522 ou 532
physique 422 ou 432 ou 452
chimie ou 562

OBJECTIFS

Au terme de leur formation, les sortants de ce programme devront avoir acquis les connaissances et les habiletés leur permettant de connaître et comprendre les principes qui expliquent le fonctionnement des principales techniques utilisées dans l'industrie chimique ou dans les industries connexes: appliquer les techniques propres à l'industrie chimique; participer à la mise au point de méthodes de fabrication; identifier et corriger, le cas échéant, les défauts mineurs dans les appareils de mesure; calibrer les instruments de contrôle; maîtriser le déroulement d'un procédé; effectuer une évaluation critique sur la bonne marche des travaux qu'ils exécutent, et, enfin, rédiger des rapports clairs et concis pouvant faire l'objet d'exposés oraux. Le programme entend aussi développer le sens de la responsabilité de l'élève notamment en ce qui regarde l'application des règles de santé et sécurité au travail.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le champ d'activités des techniciens en chimie industrielle, option génie chimique, est largement répandu dans le monde industriel.

L'application des procédés de fabrication en technique du génie chimique s'effectue dans divers secteurs: les industries de produits chimiques minéraux et organiques; les industries de la pétrochimie, telles les usines de la raffinerie, de la transformation des matières plastiques, de la production des peintures et du caoutchouc etc; les industries de la fermentation, de traitement des eaux, des pâtes et papier, etc...

Les techniciens peuvent faire carrière dans les laboratoires de recherche et de contrôle, des industries manufacturières ainsi que dans des usines où ils oeuvrent surtout à la supervision du bon fonctionnement des procédés et des instruments de contrôle. Ils sont aussi appelés à participer à la mise au point de nouveaux procédés de fabrication et de contrôle. La vente ou la représentation, pour le compte des industries chimiques, offre de plus une perspective professionnelle intéressante.

Les techniciens oeuvrent habituellement sous la direction d'une personne détenant un permis d'exercice. Ils peuvent adhérer à l'Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec et à l'Institut de chimie du Canada.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTRÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-107-86	INTRODUCTION AUX MÉTHODES STATISTIQUES	1-1-1	1
201-502-85	COMPLÈMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques de la chimie)	3-2-3	2 2/3
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2 2/3
203-202-74	ELECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 2/3
210-110-86	CHIMIE ANALYTIQUE I	1-4-2	2 1/3
210-210-86	CHIMIE ANALYTIQUE II	1-4-2	2 1/3
210-302-86	OPÉRATIONS FONDAMENTALES I	3-3-3	3
210-330-86	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES I	2-4-2	2 2/3
210-402-86	OPÉRATIONS FONDAMENTALES II	3-3-3	3
210-421-86	ANALYSE ORGANIQUE I	2-3-3	2 2/3
210-430-86	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES II	2-4-2	2 2/3
210-502-86	OPÉRATIONS FONDAMENTALES III	3-6-6	5
210-510-86	CONTRÔLE ET INSTRUMENTATION DES PROCÉDÉS	3-3-3	3
210-602-86	OPÉRATIONS FONDAMENTALES IV	3-6-6	5
210-693-86	STAGE INDUSTRIEL	0-4-1	1 2/3
8 unités de cours complémentaires			

plus dix unités et deux tiers (10 2/3) choisies par les établissements parmi les cours suivants:

210-512-86	ANALYSE INSTRUMENTALE I	2-3-2	2 1/3
210-517-86	ELECTROCHIMIE INDUSTRIELLE	3-2-2	2 1/3
210-518-86	TRAITEMENT DES REJETS INDUSTRIELS	3-2-2	2 1/3
210-522-86	TECHNIQUES ORGANIQUES INDUSTRIELLES	3-2-2	2 1/3
210-612-86	ANALYSE INSTRUMENTALE II	2-3-2	2 1/3
210-619-86	ÉLÉMENTS D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE	2-1-1	1 1/3
210-620-86	FERMENTATION INDUSTRIELLE ET BIOTECHNO- LOGIE	3-2-2	2 1/3
210-622-86	TECHNIQUES MINÉRALES INDUSTRIELLES	3-2-2	2 1/3
210-627-86	SCHÉMAS DE PROCÉDÉS	2-1-1	1 1/3

233.01 TECHNIQUES DU MEUBLE ET BOIS OUVRÉ (1986)
(programme expérimental)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

91 1/3 unités

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

Conditions particulières d'admission établies par le Ministre:

- Avoir réussi, au secondaire, les cours suivants:
mathématique 522 ou 532
physique 422*

*Cette condition d'admission est applicable à compter de septembre 1989.

OBJECTIFS

Le programme des Techniques du meuble et du bois ouvré vise à former des techniciens appelés à faire le lien entre la direction et les ouvriers dans les industries de transformation du bois en produits finis.

Il vise à faire acquérir aux élèves une formation générale assez large pour qu'ils soient en mesure d'évoluer normalement dans la société et une formation technique qui leur permettra d'exercer leur profession de façon satisfaisante, grâce au développement de leur créativité et de leur autonomie.

Orienté vers la production industrielle, le programme des Techniques du meuble et du bois ouvré prépare l'élève à exécuter des tâches à caractère technique et prépare l'accès à des postes de gestion de la production.

Outre la préparation des programmes de mise en production sur équipement conventionnel et automatisé, le sortant sera préparé à exécuter les tâches suivantes:

- Etablir les opérations de fabrication pour la réalisation industrielle d'un produit;
- Préparer les tableaux, graphiques et diagrammes servant à illustrer les cheminements et les manutentions de pièces, l'occupation des espaces et le temps d'utilisation des équipements de production;
- Rendre les postes de travail fonctionnels et productifs en tenant compte de la manutention et de la méthode de travail;

- Interpréter les dessins et les fiches de production; compiler les données d'inspection et les traduire en graphiques en utilisant les procédures propres au contrôle statistique dans le but de maintenir la qualité du produit; évaluer les résultats des contrôles et les schématiser de manière à transmettre l'information aux services impliqués;
- Produire et analyser des schémas, des dessins de pièces, des ensembles pour en déterminer ou illustrer les modes et processus logiques de fabrication et pour obtenir une production optimale.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie du meuble et du bois ouvré, implantée au Québec depuis déjà longtemps, aborde une nouvelle page de son histoire où s'inscrit en toute première ligne, la modernisation de la gestion, de l'équipement et de la production. Ce contexte est porteur d'une demande de techniciens dynamiques et prêts à relever des défis.

Les sortants du collégial sont appelés à remplir diverses fonctions au niveau intermédiaire de l'organisation d'une industrie dans les services suivants:

- Génie industriel, à titre de préposé à l'étude des méthodes de travail, à la mesure des temps et mouvements et à l'analyse des tâches;
- Dessin, à titre de préposé à la réalisation des dessins techniques et à l'élaboration du dossier de production;
- Gestion de la production, à titre de responsable de la planification, de l'organisation et de divers contrôles effectués à certaines étapes de la fabrication.

Ce secteur économique étant composé majoritairement de petites et de moyennes entreprises, les sortants sont également appelés, après quelques années d'expérience, à remplir des postes supérieurs de gestion tels que: contrôleur de la qualité, directeur de la production, préposé à l'agencement des équipements, surintendants ou gérant d'usine.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
233-101-85	INTRODUCTION À LA FABRICATION EN SÉRIE	3-4-2	3
233-201-85	PRINCIPES DE FABRICATION I	2-3-2	2 1/3
233-211-85	AUTOMATISMES	2-2-1	1 2/3
233-221-85	PRODUITS DE FINITION	2-3-2	2 1/3
233-241-85	ÉTUDE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1 1/3
233-301-85	PRINCIPES DE FABRICATION II	3-4-2	3
233-311-85	DESSIN DE CONSTRUCTION DU MEUBLE I	3-3-2	2 2/3
233-321-85	PROCÉDÉS DE FINITION	2-2-1	1 2/3
233-341-85	PHYSIQUE DU BOIS	3-2-3	2 2/3
233-401-85	PRINCIPES DE FABRICATION III	2-3-2	2 1/3
233-402-85	BOIS OUVRÉ	2-2-1	1 2/3
233-411-85	DESSIN DE CONSTRUCTION DU MEUBLE II	3-3-2	2 2/3
233-432-85	INTRODUCTION AU REMBOURRAGE INDUSTRIEL	2-0-1	1
233-451-85	ÉTUDE DES STYLES	2-0-1	1
233-511-85	ÉTUDE DES MÉTHODES	2-1-2	1 2/3
233-521-85	ANALYSE ET DESSIN DE MEUBLE ET DE BOIS OUVRÉ	2-3-2	2 1/3
233-531-85	MESURE DU TRAVAIL	3-2-2	2 1/3
233-561-85	DOSSIER DE PRODUCTION	2-3-3	2 2/3
233-661-85	GESTION DE LA PRODUCTION	2-3-3	2 2/3
233-671-85	STAGE EN ENTREPRISE	0-7-2	3
233-681-85	COMMANDE NUMÉRIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
401-903-85	ANALYSE ET CONTRÔLE DES PRIX DE REVIENT	2-1-3	2
401-905-85	ÉVALUATION DES TÂCHES ET PLANS BONIS	3-0-3	2

plus un maximum de 5 1/3 et 5 2/3 unités choisies parmi les cours suivants:

233-502-85	DESSIN, PRÉSENTATION ET STYLE	2-3-3	2 2/3
233-663-85	ORGANISATION D'ENTREPRISE	3-2-3	2 2/3
233-602-85	INTRODUCTION AU DESIGN	2-3-3	2 2/3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

Secteur professionnel:
241.00 TECHNIQUES DE LA MÉCANIQUE

Ces programmes s'adressent autant aux clientèles féminines que masculines

241.05 TECHNIQUES D'ANALYSE D'ENTRETIEN (1985)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

90 unités

Condition particulière d'admission établie par le ministre:

Avoir réussi au secondaire les cours de:

- mathématique 522 ou 532
- physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS

La formation que reçoit l'élève au programme "Techniques d'analyse d'entretien" en fait un spécialiste de l'optimisation du rendement d'équipements industriels à la fine pointe de la technologie, allant de la machine la plus simple jusqu'aux grands systèmes industriels complexes et fortement automatisés. Sa fonction le place le plus souvent dans une situation de recherche pour diminuer le coût direct de l'entretien, mais également le coût d'exploitation, en améliorant le fonctionnement des machines. Ses connaissances et ses habiletés lui permettront donc de:

- Planifier, estimer, diriger ou réaliser l'installation, la mise en marche, l'entretien préventif, le dépannage et la réparation de machines et de systèmes de production conventionnels et automatisés en respectant les règles d'usage de la santé, de la sécurité et de l'hygiène industrielle.
- Planifier, organiser, diriger et réaliser la modification ou l'amélioration d'une machine ou d'un système de production automatisée en vue d'augmenter le rendement et la fiabilité.
- Concevoir, implanter, et gérer les méthodes et procédés d'entretien préventif et systématique des équipements industriels de production en utilisant les techniques conventionnelles et informatisées.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les mutations technologiques imposées au secteur industriel et la concurrence internationale transforment les équipements industriels aux rythmes des performances techniques sans cesse croissantes de la microélectronique et de l'informatique industrielle. Les systèmes mécaniques conventionnels d'il y a quelques années sont devenus des systèmes complexes souvent automatisés et même programmables, alliant plusieurs technologies (mécanique, électrique, électronique, hydraulique, pneumatique et informatique). Leur entretien nécessite des connaissances et des habiletés très diversifiées et une planification adéquate.

La polyvalence du technicien en Analyse d'entretien et la vaste étendue de son champ professionnel lui ouvrent les portes sur des industries aussi variées que: la fabrication mécanique et électrotechnique, l'équipement motorisé et les transports, l'industrie alimentaire, l'industrie chimique, du textile, du meuble, minière, métallurgique, papetière et forestière de même que celle de l'imprimerie. En fait, tous les secteurs industriels requièrent les services des techniciens en analyse d'entretien.

Après quelques années d'expérience pratique dans un service d'entretien, le technicien en Analyse d'entretien accède généralement à des fonctions de développement technologique, de formation du personnel ou de gestionnaire.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUES ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 2/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
241-103-85	SANTÉ, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE INDUSTRIELLE	2-0-1	1
241-245-85	HYDRAULIQUE INDUSTRIELLE	3-2-1	2
241-255-85	PLANIFICATION ET CONTRÔLE DE L'ENTRETIEN INDUSTRIEL	3-0-2	1 2/3
241-325-85	NOTIONS FONDAMENTALES D'AUTOMATISATION	2-2-1	1 2/3
241-335-85	MESURES STATIQUES ET DYNAMIQUES	2-2-1	1 2/3
241-345-85	PNEUMATIQUE INDUSTRIELLE	2-2-1	1 2/3
241-405-84	ANALYSE DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	2-0-2	1 1/3
241-415-84	INSTALLATION ET ENTRETIEN DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	1-4-1	2
241-425-85	AUTOMATISMES CONVENTIONNELS (CÂBLES)	3-2-1	2
241-435-85	INITIATION AUX TECHNIQUES D'USINAGE	1-5-1	2 1/3
241-525-85	AUTOMATISMES PROGRAMMÉS	3-2-2	2 1/3
241-535-85	ANALYSE DE MÉCANISMES INDUSTRIELS	3-2-2	2 1/3
241-635-85	INSTALLATION EN ENTRETIEN DE MÉCANISMES INDUSTRIELS	1-3-1	1 2/3
241-665-85	ANALYSE DES VIBRATIONS ET DES SONS	2-1-1	1 1/3
241-685-85	GESTION DE PROJET D'OPTIMISATION ET D'ENTRETIEN	3-2-1	2
241-686-85	LUBRIFICATION ET LUBRIFIANTS	2-1-1	1 1/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
242-241-85	LECTURE DE PLANS, SCHEMATISATION ET CROQUIS	2-1-1	1 1/3
243-171-85	ÉLÉMENTS DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-172-85	ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2 1/3
243-173-85	MACHINES ÉLECTRIQUES ET CIRCUITS DE COMMANDE	3-2-2	2 1/3
270-101-85	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1 1/3

8 unités de cours complémentaires

Plus 9 unités parmi les cours suivants:

241-605-85	TECHNOLOGIES AVANCÉES EN PROCESSUS INDUSTRIELS	3-0-1	1 1/3
241-615-85	SYSTÈMES DE PRODUCTION AUTOMATISÉE	3-2-2	2 1/3
241-625-85	ROBOTIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2 1/3
241-645-85	ASSERVISSEMENTS HYDRAULIQUES	3-2-2	2 1/3
241-675-85	MOCROTHÈSE	0-5-1	2
241-687-85	STAGE INDUSTRIEL	0-8-2	3 1/3
241-688-85	FIABILITÉ ET MAINTENABILITÉ DE SYSTÈMES	2-1-1	1 1/3
241-695-85	ESTIMATION DE PROJET D'OPTIMISATION ET D'ENTRETIEN	2-2-1	1 2/3
270-102-85	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	2-1-1	1 1/3
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2 2/3

TRONC COMMUN DES PROGRAMMES
241.06, 241.11 et 241.12

Condition particulière d'admission établie par le ministre:

- Avoir réussi au secondaire les cours de:
 - mathématique 522 ou 532
 - physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIF DU TRONC COMMUN

L'objectif du tronc commun est de permettre aux élèves d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à tous les techniciens et techniciennes spécialisés dans la transformation des matériaux en produits finis par des moyens mécaniques. A la fin du tronc commun l'élève sera capable de produire et analyser les dessins de pièces mécaniques pour en déterminer les modes de fabrication pour ensuite assurer l'ordre logique des opérations et la standardisation des méthodes de travail de cette fabrication; monter, régler et opérer des machines-outils de type conventionnelle; d'analyser et de sélectionner parmi les différents procédés de transformation et de formage des matériaux les plus connus, les programmes de mise en production, en fonction du matériau utilisé.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les douze cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature
- plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 2/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 2/3
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/3
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
8 unités de cours complémentaires			

241.06 TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE (1985)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

90 unités

PRÉAMBULE

Le programme du secteur techniques de génie mécanique se compose de 90 unités dont 63 2/3 sont obligatoires et 17 1/3 sont au choix du collège. Dépendamment des choix du collège, ce programme pourrait donner lieu à des spécialisations telles que: techniques de fabrication mécanique, dessin de conception mécanique, outillage, automation, etc.

OBJECTIFS

Afin de répondre aux besoins régionaux, le Collège devra déterminer une ou des voies de sortie et choisir ses objectifs parmi la liste suivante:

- fabriquer des prototypes, réparer et modifier des appareils et des instruments;
- réaliser les dessins détaillés de parties de machines, de pièces mécaniques ou d'installation industrielle à partir de schémas, de dessins de projets ou de relevés effectués sur place;
- préparer les programmes de mise en production sur machines conventionnelles, automatisées et commandes numériques;
- produire les dessins et les programmes d'usinage à l'aide de l'ordinateur;
- planifier et préparer les cheminements critiques servant à l'ordonnancement d'une fabrication mécanique, dans le but de coordonner, selon les possibilités de l'entreprise, le personnel, le matériel, les équipements et la matière d'oeuvre;

- effectuer des tâches relatives au contrôle de la qualité dimensionnelle;
- établir par des analyses ou par des études le temps des opérations de fabrication requis pour les besoins de l'ordonnancement ou de la gamme;
- préparer les chartes, graphiques et diagrammes, servant à illustrer les circuits de manutention, l'occupation des espaces et la charge des machines;
- organiser la manutention des pièces et les méthodes de travail à implanter aux postes de travail;
- analyser les données techniques d'un projet de fabrication mécanique pour utiliser les principes de sciences appliquées dans sa conception et effectuer les calculs nécessaires pour en déterminer les modes de construction, d'utilisation et d'entretien, pour enfin en préparer les schémas et les dessins de projets avec ou sans l'aide de l'ordinateur;
- concevoir des outils de montage, de contrôle, etc. pour les travaux de production ou d'expérimentation et dessiner les schémas, les dessins de projets, les dessins de définition et les dessins d'ensembles;
- produire les dessins et les programmes d'usinage à l'aide de l'ordinateur;
- concevoir et réaliser l'outillage et le montage spécifiques à une production;
- choisir et améliorer l'outillage destiné à une production;
- choisir parmi toutes les méthodes actuelles d'automatisation dans les technologies électro-mécanique, pneumatique ou hydraulique, la solution privilégiée en fonction du travail à effectuer;
- programmer et implanter des automates programmables, robots et machines dédiées.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés en techniques de génie mécanique sont appelés à occuper des fonctions clefs dans toutes les entreprises, études et centres de recherche où existe un bureau d'étude et un bureau des méthodes chargé de préparer des projets de construction mécanique et de les mettre en production. Dans le cas des grandes entreprises, les diplômés s'intégreront à une structure bien rodée qui leur confiera des tâches spécialisées. Pour les petites entreprises et les centres de recherches, la variété des projets sera d'autant plus vaste que l'équipe d'études sera restreinte; le dynamisme de ce type d'organisations est très lié à la compétence et à la créativité de ses concepteurs. Ce technicien pourra oeuvrer dans des domaines variés et complexes tels que:

- bureau d'étude;
- bureau des méthodes;
- planification de la production;
- programmation de commande numérique;
- département d'inspection;
- dessin et fabrication assistée par ordinateur;
- commande de procédés industriels;
- asservissement et régulation de machines;
- systèmes logiques et séquentiels;
- conception d'outillage et de moules;
- etc.

Leur formation, axée sur la technologie, conventionnelle et sur la technologie de pointe, leur permettra de s'intégrer facilement au marché du travail. Ils pourront ainsi faire carrière dans un secteur prometteur comme celui de la conception et la fabrication assistés par ordinateur.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2 1/3
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2 1/3
241-105-85	C/N, LANGAGE APT, 2 AXES	2-2-1	1 2/3
ce cours peut être remplacé par le cours suivant:			
241-109-85	C/N, LANGAGE COMPACT II	2-2-1	1 2/3
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 2/3
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 2/3
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 2/3
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 2/3
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1 2/3
270-104-85	TRAITEMENTS THERMIQUES	2-2-1	1 2/3

Plus 17 1/3 unités parmi les cours suivants:

241-105-85	C/N, LANGAGE APT 2 AXES	2-2-1	1 2/3
241-107-85	DESSIN D'ÉQUIPEMENT DE TRANSMISSION DE MOUVEMENT	2-2-2	2
241-108-85	C/N, LANGAGE APT AVANCÉ	2-2-2	2
241-109-85	C/N, LANGAGE COMPACT II	2-2-1	1 2/3
241-111-85	C/N, LANGAGE COMPACT II, AVANCÉ	2-2-2	2
241-112-85	C/N, LANGAGE ÉLAN	2-2-1	1 2/3
241-113-85	C/N, LANGAGE ÉLAN AVANCÉ	2-2-2	2
241-114-85	C/N, LANGAGE GENESYS	2-2-1	1 2/3
241-115-85	C/N, LANGAGE GENESYS AVANCÉ	1-2-1	1 1/3
241-116-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN FRAISAGE	2-2-2	2
241-117-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN TOURNAGE	2-2-2	2
241-118-85	PROGRAMMATION GRAPHIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR	2-3-2	2 1/3
241-123-85	LANCEMENT DE PROJET I EN F.A.O.	1-4-1	2
241-124-85	LANCEMENT DE PROJET II EN F.A.O.	1-4-1	2
241-125-85	CONTRÔLE DIMENSIONNEL ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	2-2-2	2
241-126-85	C.A.O. AVANCÉE	2-2-1	1 2/3
241-127-85	STAGE INDUSTRIEL	0-3-1	1 1/3

241-128-85	ROBOTIQUE	2-2-2	2
241-132-85	GESTION DE LA PRODUCTION	2-2-2	2
241-133-85	C.A.O. MODELISATION	2-2-1	1 2/3
241-134-85	DESSIN D'OUTILS SPÉCIALISÉS	2-3-1	2
241-135-85	AUTOMATE, CONTRÔLE ANALOGIQUE ET NUMÉRIQUE PROGRAMMÉ	2-2-2	2
241-136-85	AUTOMATE, LOGIQUE SÉQUENTILLE PROGRAMMÉE	2-2-2	2
241-137-85	PROJET D'AUTOMATION	1-4-2	2 1/3
241-138-85	ROBOTIQUE, IMPLANTATION ET PROGRAMMATION	2-2-2	2
241-139-85	OUTILLAGE DE PRODUCTION	1-5-1	2 1/3
241-140-85	PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-2-1	1 2/3
241-141-85	FABRICATION, POINCONS ET MATRICES	0-3-1	1 1/3
241-142-85	FABRICATION DE MOULES	0-3-1	1 1/3
241-143-85	LANCEMENT DE PRODUCTION AUTOMATISÉ	1-3-1	1 2/3
241-370-80	AUTOMATISME II	2-2-2	2
241-443-80	PROJETS I	1-4-2	2 1/3
241-461-80	TECHNIQUES D'ENTRETIEN I	2-3-1	2
241-490-80	DESSIN D'OUTILS	2-2-2	2
241-503-80	ÉTUDE ET CONCEPTION DE MACHINES I	2-3-2	2 1/3
241-511-85	MÉTHODES D'USINAGE EN SÉRIE	1-5-1	2 1/3
241-521-85	ANALYSE DE FABRICATION	2-2-1	1 2/3
241-541-85	PLANNING	2-2-1	1 2/3
241-543-80	PROJETS II	1-4-2	2 1/3
241-601-80	PROJET DE FABRICATION	0-5-1	2
241-603-80	ÉTUDE ET CONCEPTION DE MACHINES II	2-4-2	2 2/3
241-620-80	ÉNERGIE DES FLUIDES II	2-1-1	1 1/3
241-621-85	TECHNIQUES DE FABRICATION	2-2-1	1 2/3
241-633-80	DESSIN DE STRUCTURE D'ACIER	1-2-1	1 1/3
241-640-85	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-1	1 1/3
241-643-80	PROJETS III	2-1-1	1 1/3
241-680-80	CONCEPTION DE TUYAUTERIE	1-2-1	1 1/3
241-690-80	CONCEPTION DE SYSTÈME HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	2-1-1	1 1/3
241-720-85	PROGRAMMATION MANUELLE (AVANCÉE)	2-2-2	2
241-910-75	DESSIN D'IMPLANTATION INDUSTRIELLE	2-1-1	1 1/3
241-917-80	CONTRÔLE STATISTIQUE DE LA QUALITÉ	1-2-1	1 1/3
241-920-80	ESTIMATION	2-1-1	1 1/3
241-930-75	DESSIN ÉLECTROMÉCANIQUE	1-2-1	1 1/3
241-960-75	IMPLANTATION, MANUTENTION ET GESTION DES STOCKS	2-1-1	1 1/3
241-970-75	PLANNING SECONDAIRE	2-1-1	1 1/3
243-328-85	ÉLECTROMÉCANIQUE	2-2-1	1 2/3
270-105-85	PROCÉDÉS DE SOUDAGE	2-1-1	1 1/3
420-318-85	INTRODUCTION À LA PROGRAMMATION APPLIQUÉE	2-2-2	2

241.11 TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX COMPOSITES (1986)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

90 unités

PRÉAMBULE

Le matériau composite est un alliage constitué par un coeur, dont des fibres sont les constituants, et d'une matière de remplissage appelée matrice, constituée, soit par des résines synthétiques, soit par les céramiques ou soit par des métaux. Le matériau composite associe donc des fibres à hautes caractéristiques mécaniques à des matrices thermodurcissables qui permettent d'obtenir des formes aussi complexes que variées.

OBJECTIFS

La formation que recevront les techniciens en Transformation des matériaux composites les préparera à oeuvrer à des tâches variées en fonction du secteur de l'entreprise où ils évolueront.

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'assumer des fonctions de conception et de design de pièces en matériaux composites; il sera en mesure d'en planifier, diriger ou réaliser la production, de procéder à l'entraînement des opérateurs de machines de production, d'établir et de faire respecter les règles d'usages favorisant la santé et la sécurité au travail ainsi que les règles de la protection de l'environnement. Il sera aussi en mesure d'établir et de faire respecter les normes de qualité relatives au produit fabriqué, de déterminer les coûts de revient, d'établir et d'analyser des soumissions et de procéder aux achats de marchandises.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens en Transformation des matériaux composites seront appelés à travailler dans toute l'industrie des composites et dans des centres de recherche. Les techniciens oeuvreront dans différents champs d'application tels que: l'aéronautique, la construction, le transport, la construction navale, l'industrie électrique, l'industrie de la fabrication de biens de consommation et d'équipements industriels, le secteur médical, le secteur de la corrosion, l'industrie chimique et des pâtes et papiers, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils, de même que dans plusieurs autres secteurs utilisant les matériaux composites comme constituant d'équipements pour leurs procédés industriels.

Dans ces différentes industries, le technicien sera appelé à oeuvrer au sein de l'équipe de conception et de design, de l'équipe de la fabrication et du contrôle de la qualité, de même que de l'équipe de marketing et des achats. Son travail pourra aussi bien se situer dans la petite, la moyenne que dans la très grande entreprise.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

202-117-86	NOTIONS DE CHIMIE DES POLYMÈRES APPLIQUÉES	2-2-2	2
241-105-85	C/N, LANGAGE APT 2 AXES	2-2-1	1 2/3
241-144-86	APPLICATION DE L'INFORMATIQUE AUX INSTRUMENTS D'ANALYSE	2-2-1	1 2/3
241-145-86	LES COMPOSITES	3-2-2	2 1/3
241-146-86	PROCÉDÉS DE MOULAGE	3-2-2	2 1/3
241-147-86	PROPRIÉTÉS DES COMPOSITES	3-2-2	2 1/3
241-148-86	PERFORMANCES DES COMPOSITES	3-2-2	2 1/3
241-149-86	MATÉRIAUX COMPOSITES ET OUTILLAGES	3-2-2	2 1/3
241-150-86	MISE EN FORME DES COMPOSITES I	3-2-2	2 1/3
241-153-86	MISE EN FORME DES COMPOSITES II	3-2-2	2 1/3
241-154-86	STRUCTURE EN MATÉRIAUX COMPOSITES	3-2-2	2 1/3
241-158-85	PROJET DE FABRICATION EN MATÉRIAUX COMPOSITES	3-6-2	3 2/3
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 2/3
241-640-80	CONTRÔLE DE QUALITÉ	2-1-2	1 2/3
241-715-84	INTRODUCTION À LA CAO	2-2-1	1 2/3
242-320-80	DESSIN INDUSTRIEL I	2-3-2	2 1/3

Plus un minimum de 3 2/3 unités choisies dans les cours suivants:

241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-126-85	CAO AVANCÉE	2-2-1	1 2/3
241-155-86	CONCEPTION DE PIÈCES STRUCTURALES POUR LE SECTEUR DE LA CORROSION	2-2-2	2
241-156-86	CONCEPTION ET DESIGN D'OUTILLAGE DE PRODUCTION	2-2-2	2
241-157-86	ESTIMATION ET PRIX DE REVIENT DES PIÈCES MOULÉES	2-2-2	2
241-920-80	ESTIMATION	2-1-1	1 1/3

241.12 TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES (1986)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

90 unités

OBJECTIFS

De plus en plus de polymères sont des matériaux de choix pour les manufacturiers et c'est dans des milliers de produits présents dans notre vie quotidienne que nous les retrouvons.

La formation que recevront les techniciens en transformation des matières plastiques a pour but de les préparer à exécuter des tâches à caractère technique dans l'une ou l'autre des spécialités de transformation des plastiques (thermoplastiques, thermodurcissables, élastomères). Ces tâches sont nombreuses et varient en fonction des secteurs de l'entreprise où les techniciens seront appelés à travailler.

Au secteur de la production, ils devront établir et rédiger des spécifications de production; déterminer des ordres et des temps de production; assurer des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'usine; analyser les problèmes reliés à une chaîne de production pour élaborer et appliquer les mesures correctives de nature à optimiser une production; connaître et entretenir l'équipement de production afin d'en assurer le fonctionnement adéquat et de maintenir une production régulière; identifier la cause d'une panne électrique, électronique, hydraulique, mécanique; réparer les déficiences mineures; voir à l'entretien préventif et commander les pièces de rechange; inspecter visuellement des échantillons et déceler les anomalies; rédiger des rapports factuels; faire des recommandations concernant des aspects variés de la production.

Au secteur du bureau d'études, ils devront concevoir l'outillage capable de produire la pièce selon le procédé, les normes et les spécifications choisies, schématiser et dessiner l'outillage; choisir le matériau de l'outillage; déterminer le coût de l'outillage; concevoir une pièce simple à partir de devis plus ou moins élaborés; choisir et définir la forme; faire les calculs dans le but de déterminer les dimensions optimales de la pièce; choisir le matériau de mise en oeuvre; déterminer la quantité de matière première requise pour une production donnée; formuler les mélanges de matières premières; établir des normes de qualité; prévoir le contrôle de qualité; participer à l'évaluation des coûts de revient; participer à l'étude des matières premières nouvelles et à l'adaptation des technologies qui les accompagnent.

Au secteur de contrôle et d'essais, ils devront: déterminer les lots pour fin d'inspection; inspecter visuellement les échantillons; utiliser les appareils de contrôle et d'essais; évaluer les performances anticipées selon les normes et les codes; faire des vérifications dimensionnelles; monter et entretenir l'équipement du laboratoire de contrôle et d'essais; compiler les données et les traduire en graphiques ou autres; évaluer les résultats du contrôle et transmettre l'information.

Dans les entreprises de grande taille où la division du travail est très poussée, les techniciens seront vraisemblablement affectés à des fonctions plus spécialisées que dans les industries plus modestes, où le personnel est souvent appelé à cumuler un ensemble de tâches très variées.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens en transformation des matières plastiques sont appelés à travailler en grande partie dans la petite et moyenne entreprise de transformation où la main-d'oeuvre spécialisée de niveau technique est plutôt limitée et a le plus souvent été formée en cours d'emploi. Certaines de ces entreprises ont une production très spécialisée quant au produit, au procédé ou au matériau; d'autres offrent une plus grande variété à ces divers égards. La formation générale acquise par les techniciens leur permettra d'exercer la majorité des tâches techniques rencontrées dans ces industries. Leurs connaissances leur permettront d'assurer ces diverses fonctions sous le contrôle d'un ingénieur dans un grand établissement ou bien sous leur seule responsabilité dans un établissement de moindre importance.

Après quelques années d'expérience et suivant leurs intérêts, ils pourraient jouer un rôle important au bureau d'étude, tout comme la formation récurrente et le perfectionnement pourraient augmenter leurs chances d'accès à des promotions éventuelles. Par ailleurs, les centres de recherches gouvernementaux offrent également des possibilités d'emploi de plus en plus grandes dans notre province.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

202-121-86	NOTIONS FONDAMENTALES DE CHIMIE I	3-2-2	2 1/3
202-122-86	NOTIONS FONDAMENTALES DE CHIMIE II	3-2-2	2 1/3
211-104-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES I	3-5-2	3 1/3
211-105-86	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX POLYMÈRES I	3-3-2	2 2/3
211-106-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES II	3-5-2	3 1/3
211-107-86	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DES PLASTIQUES	2-2-2	2
211-108-86	DESSIN D'OUTILS ET MOULES I	1-4-2	2 1/3
211-109-86	ÉTUDE ET CONCEPTION D'UNE PIÈCE EN PLASTIQUE I	2-2-3	2 1/3
211-114-86	DESSIN D'OUTILS ET MOULES II	1-3-1	1 2/3
211-118-86	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATIÈRES ET PRODUITS PLASTIQUES	2-1-1	1 1/3
211-119-86	ORGANISATION DES ATELIERS	1-2-1	1 1/3
241-163-86	DÉPANNAGE MÉCANIQUE	1-3-1	1 2/3

De plus le collège choisit un total de 12 1/3 unités de formation parmi la liste qui suit:

211-110-86	PROJET	2-4-3	3
211-115-86	ÉTUDE ET CONCEPTION D'UNE PIÈCE EN PLASTIQUE II	3-4-2	3
211-116-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES CAOUTCHOUCS	1-3-2	2
211-117-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES PLASTIQUES RENFORCÉS ET COMPOSITES	1-3-2	2
211-120-86	STAGE INDUSTRIEL	1-6-1	2 2/3
211-121-86	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX POLYMÈRES II	3-4-2	3
211-122-86	COMPORTEMENT PHYSIQUE DES POLYMÈRES	3-0-2	1 2/3
211-123-86	RÉSINES PLASTIQUES	1-2-1	1 1/3
211-124-86	FABRICATION DES MOULES	2-6-1	3
211-125-86	DESSIN	2-3-2	2 1/3
211-126-86	INTRODUCTION À LA CONCEPTION DE MOULES PAR CAO	1-2-2	1 2/3
241-132-85	GESTION DE LA PRODUCTION	2-2-2	2
241-541-85	PLANNING	2-2-1	1 2/3
241-910-75	DESSIN D'IMPLANTATION INDUSTRIELLE	2-1-1	1 1/3
241-920-75	ESTIMATION	2-1-1	1 1/3
241-960-75	IMPLANTATION, MANUTENTION ET GESTION DES STOCKS	2-1-1	1 1/3
241-970-75	PLANNING SECONDAIRE	2-1-1	1 1/3
410-176-86	GESTION DU PERSONNEL	2-0-1	1

COURS DE SERVICE ET COURS COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS
AUX ÉLÈVES DES AUTRES PROGRAMMES

241-182-85	PROJET EN CAO	2-2-1	1 2/3
241-190-82	MÉCANIQUE FORESTIÈRE	3-2-2	2 1/3
241-990-75	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS	1-2-1	1 1/3
241-991-75	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-1	1 1/3
241-992-77	INITIATION AUX MACHINES-OUTILS ET AUX PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-1	1 1/3
241-993-78	INITIATION À LA MÉCANIQUE APPLIQUÉE	1-2-3	2

Secteur professionnel:
270.00 TECHNIQUES DE LA MÉTALLURGIE

TRONC COMMUN DES PROGRAMMES
270.02, 270.03 et 270.04

Condition particulière d'admission établie par le Ministre:
avoir réussi les cours suivants:

- mathématique 522 ou 532 ou 534 (1)
- physique 422 ou 432 ou 452 (2)
- chimie 522 ou 534 ou 552 ou 554 ou 562 (5)

OBJECTIFS

Les programmes des Techniques de la métallurgie ont pour but de préparer des techniciens métallurgistes polyvalents aptes à réaliser, de façon autonome ou sous la supervision d'un ingénieur, la mise en fabrication, la production et le contrôle de la qualité de produits métalliques.

Les cours du tronc commun ont pour objet la connaissance approfondie des principes métallurgiques fondamentaux ainsi que les bases scientifiques indispensables à la polyvalence souhaitée.

Les cours de troisième année préparent l'élève à une intégration facile au marché du travail en contrôle de la qualité, en soudage et en procédés métallurgiques.

De façon générale, le programme insiste sur le développement de l'autonomie professionnelle et de la capacité de communication écrite et orale, qualités déterminantes du curriculum vitae des futurs techniciens.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les douze cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL 1	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
202-114-86	CHIMIE GÉNÉRALE I	2-2-2	2
202-116-86	CHIMIE GÉNÉRALE II	2-2-2	2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES 1	2-2-2	2
270-110-86	MÉTALLURGIE EXTRACTIVE ET MANIPULATIONS	2-2-2	2
270-120-86	MÉTALLOGRAPHIE	0-2-1	1
270-210-86	MÉTALLURGIE PHYSIQUE	3-2-2	2 1/3
270-310-86	MÉTAUX ET ALLIAGES INDUSTRIELS	3-2-2	2 1/3
270-320-86	SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ INDUSTRIELLES	2-0-1	1
270-410-86	TRAITEMENTS THERMIQUES	3-2-2	2 1/3
270-430-86	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	2-2-2	2
270-440-86	CORROSION	2-1-1	1 1/3
270-450-86	LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
8 unités de cours complémentaires			

270.02 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (1986)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

89 2/3 unités

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Une des préoccupations premières des industries en général, et particulièrement des industries métallurgiques, est le contrôle de la qualité des matériaux utilisés ainsi que celle des produits fabriqués. La formation des techniciens en contrôle de la qualité les prépare pour le travail de laboratoire, soit de recherche, soit de contrôle de la qualité. Ce contrôle peut être physique, chimique, mécanique ou non-destructif (radiographie, ultrasons).

La carrière de ces techniciens métallurgistes peut évoluer jusqu'à des responsabilités techniques et administratives de haut niveau, particulièrement dans les petites et moyennes entreprises.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

270-420-86	PROTECTION DE MÉTAUX	2-2-2	2
270-502-86	PROJETS DE LABORATOIRE DIRIGÉS	0-4-2	2
270-512-86	RADIOGRAPHIE INDUSTRIELLE	2-3-3	2 2/3
270-520-86	ANALYSE DES ALLIAGES	2-2-2	2
270-532-86	ULTRASONS	2-3-2	2 1/3
270-550-86	MÉTALLURGIE MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
270-602-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-612-86	MAGNÉTOSCOPIE, RESSUAGE ET COURANTS DE FOUCAULT	1-2-1	1 1/3
270-620-86	DÉFAUTS MÉTALLURGIQUES	2-0-1	1
270-622-86	ASSURANCE QUALITÉ	2-0-1	1
270-630-86	MESURES	2-2-2	2
270-632-86	CONTRÔLE DES PROCÉDÉS DE PRODUCTION	2-1-1	1 1/3
270-652-86	INSPECTION EN SERVICE	1-2-2	1 2/3

Plus six unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

270-610-86	MATÉRIAUX INDUSTRIELS	2-2-2	2
270-640-86	COLLAGE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
270-660-86	INTRODUCTION AUX TECHNOLOGIES ASSISTÉES PAR ORDINATEUR	2-2-2	2
270-642-86	STAGES INDUSTRIELS EN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	0-4-2	2
270-683-86	SOUDAGE DES MÉTAUX NON-FERREUX	2-2-2	2
270-693-86	RÉPARATION ET ENTRETIEN	2-2-2	2

270.03 SOUDAGE (1986)

TYPE DE SANCTION D.E.C.

90 1/3 unités

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le soudage est un domaine en pleine évolution en ce qui concerne la variété des alliages soudés et les procédés de soudage utilisés.

Les connaissances acquises en métallurgie ainsi que dans les techniques de soudage rendent les techniciens aptes à contrôler les soudures par métallographie, essais mécaniques et non destructifs et à participer à la conception de constructions soudées.

Les techniciens en métallurgie-soudage interprètent les normes et codes de la profession, établissent des procédures de soudage et de qualification.

Le large éventail de connaissances de ces techniciens les rend particulièrement aptes à entreprendre une carrière technico-commerciale à orientation, soit technique, soit commerciale.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

270-503-86	PROJETS DE LABORATOIRE DIRIGÉS	0-4-2	2
270-513-86	ÉTUDES D'ENSEMBLES SOUDÉS	2-2-3	2 1/3
270-523-86	MÉTALLURGIE DU SOUDAGE	3-2-2	2 1/3
270-533-86	ÉQUIPEMENT DE SOUDAGE	2-2-2	2
270-543-86	MÉCANIQUE DES ENSEMBLES SOUDÉS	3-2-3	2 2/3
270-553-86	PRODUITS D'APPORT	2-0-1	1
270-563-86	TECHNIQUES DE SOUDAGE	0-4-1	1 2/3
270-603-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-620-86	DÉFAUTS MÉTALLURGIQUES	2-0-1	1
270-623-86	PROCÉDÉS DE SOUDAGE	2-3-2	2 1/3
270-643-86	INSPECTION ET CONTRÔLE DES SOUDURES	2-3-3	2 2/3
270-663-86	PROCÉDURES DE SOUDAGE	2-1-1	1 1/3
270-673-86	PROCÉDÉS SPÉCIAUX DE SOUDAGE	2-1-1	1 1/3

Plus six unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

270-610-86	MATÉRIAUX INDUSTRIELS	2-2-2	2
270-640-86	COLLAGE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
270-660-86	INTRODUCTION AUX TECHNOLOGIES ASSISTÉES PAR ORDINATEUR	2-2-2	2
270-633-86	STAGES INDUSTRIELS EN SOUDAGE	0-4-2	2
270-683-86	SOUDAGE DES MÉTAUX NON-FERREUX	2-2-2	2
270-693-86	RÉPARATION ET ENTRETIEN	2-2-2	2

270.04 PROCÉDÉS MÉTALLURGIQUES (1986)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

90 1/3 unités

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens en procédés métallurgiques occupent des postes directement reliés à la production. Ils peuvent participer à la réalisation, ou réaliser de façon autonome la mise en fabrication, le développement et le contrôle des procédés de production dans des domaines aussi variés que la production des métaux primaires, l'élaboration d'alliages fins, la mise en forme par moulage ou déformation à chaud ou à froid, les traitements thermiques ou l'électrochimie.

Les techniciens en procédés métallurgiques sont souvent affectés à des postes de supervision (contremaître, surintendant de production) qui demandent une formation générale solide ainsi que des qualités de communicateur.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

270-420-86	PROTECTION DES MÉTAUX	2-2-2	2
270-504-86	PROJETS DE LABORATOIRE DIRIGÉS	0-4-2	2
270-514-86	ESSAIS MÉCANIQUES ET NON DESTRUCTIFS	2-3-2	2 1/3
270-520-86	ANALYSE DES ALLIAGES	2-2-2	2
270-544-86	PROCÉDÉS DE RÉDUCTION ET D'AFFINAGE	2-3-2	2 1/3
270-564-86	FONDERIE	2-2-2	2
270-574-86	APPAREILS DE FUSION	2-1-2	1 2/3
270-604-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-624-86	FUSION ET ÉLABORATION D'ALLIAGES	2-3-3	2 2/3
270-630-86	MESURES	2-2-2	2
270-644-86	MISE EN FORME	2-2-2	2
270-654-86	MISE EN FABRICATION DE MOULAGES	2-2-1	1 2/3

Plus six unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

270-610-86	MATÉRIAUX INDUSTRIELS	2-2-2	2
270-640-86	COLLAGE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
270-660-86	INTRODUCTION AUX TECHNOLOGIES ASSISTÉES PAR ORDINATEUR	2-2-2	2
270-634-86	STAGES INDUSTRIELS EN PROCÉDÉS MÉTALLURGIQUES	0-4-2	2
270-683-86	SOUDEGE DES MÉTAUX NON-FERREUX	2-2-2	2
270-693-86	RÉPARATION ET ENTRETIEN	2-2-2	2

310.01 TECHNIQUES POLICIÈRES (1986)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

88 1/3 unités

Préalables du secondaire:
mathématique 522 ou 532 ou 534

OBJECTIFS

Le programme de Techniques policières a pour objectif de préparer le futur policier à jouer pleinement son rôle dans la complexité de la vie sociale contemporaine, dans la protection de la vie et des biens, puis l'harmonisation de l'exercice des libertés individuelles et collectives.

Le programme vise d'abord la formation générale de la personne et une sensibilisation générale à l'intervention. Le deuxième objectif du programme concerne l'acquisition des connaissances, des attitudes et des habiletés propres à la fonction de travail du policier.

Un troisième objectif du programme vise à une formation plus spécifique dans les activités policières et un apprentissage des habiletés propres au patrouilleur.

La préoccupation fondamentale qui définit l'axe de ce programme concerne le développement intégral de la personnalité de l'élève aux niveaux:

- physique: maintenir une condition physique optimale;
- socio-affectif: agir avec maîtrise de soi et équilibre émotif;
- intellectuel: disposer des connaissances requises pour l'exercice de la profession, puis faire preuve de souplesse, de créativité et de sens pratique;
- social: manifester la capacité de s'adapter aux différents milieux et faire preuve de civisme;
- professionnel: faire preuve d'intégrité et de sens des responsabilités.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les principaux employeurs au Québec sont le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et la Sûreté du Québec; viennent ensuite les 177 autres corps de police municipaux. La Gendarmerie Royale du Canada ne reconnaît pas encore d'équivalences pour le programme d'études collégiales; cependant, ce corps policier recrute périodiquement les diplômés en Techniques policières. Certains débouchés s'offrent à l'occasion dans les corps de police privés, tel que celui des Ports nationaux.

Les diplômés du programme de Techniques policières constituent des ressources intéressantes pour les organismes para-policiers. Il s'agit ici des services dans le domaine de l'investigation; de la sécurité privée, de l'inspection, de la prévention et de l'enquête. Dans ce secteur para-policier, les milieux de travail sont très variés: ministères gouvernementaux, industries, agences privés et centres de détention.

Le Règlement no 14 édicté en vertu de la Loi de Police détermine les normes d'embauche dans la fonction de policier. Il faut notamment:

- passer avec succès l'examen médical;
- faire preuve d'une personnalité compatible avec le travail policier, entre autres: bonne capacité intellectuelle, sens de la communication, maturité et sens des responsabilités;
- posséder une connaissance d'usage de la langue seconde, selon que le candidat parle, lit et écrit en français ou en anglais.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
310-102-85	CODE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	2-1-2	1 2/3
310-104-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-3-1	1 2/3
310-110-85	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
310-144-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
310-210-85	CRIMINOLOGIE ET RÉACTION SOCIALE	2-1-2	1 2/3
310-220-85	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	2-1-2	1 2/3
310-244-85	ETUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
310-320-85	DROIT PÉNAL I	2-1-2	1 2/3
310-330-85	ORGANISATION DE LA POLICE	2-1-2	1 2/3
310-344-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
310-410-85	CRIMINOLOGIE JUVÉNILE	2-1-3	2
310-420-85	DROIT PÉNAL II	2-1-3	2
310-430-85	FONCTIONS DE LA POLICE	2-1-3	2
310-501-85	CRIMINALISTIQUE	3-1-3	2 1/3
310-520-85	DROIT PÉNAL III	2-1-3	2
310-531-85	INTERVENTIONS POLICIÈRES	2-1-3	2
310-551-85	ENQUÊTE CRIMINELLE	2-1-3	2

310-601-85 STAGE 3-32-4 13

ou

310-604-85 *STAGE 3-32-4 13

350-901-77 DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE 3-0-3 2

350-906-77 INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL 1-2-3 2

387-960-83 INITIATION À LA SOCIOLOGIE 3-0-3 2

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants :

310-561-85	SÉMINAIRE	1-2-3	2
310-571-85	NOTIONS DE DROIT PRIVÉ	2-1-3	2
310-905-85	PRÉVENTION DES INCENDIES	2-1-3	2
310-906-85	PRÉVENTION DU CRIME	2-1-3	2
387-105-86	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES	3-0-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2

* selon que le stage est complété à l'Institut de police ou au collège.

310.02 TECHNIQUES D'INTERVENTION EN DÉLINQUANCE (1986)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

89 1/3 unités

Préalables du secondaire:
mathématique 522 ou 532 ou 534

OBJECTIFS

Le programme de Techniques d'intervention en délinquance a pour objectif de rendre l'élève apte à intervenir auprès de la clientèle délinquante adulte et juvénile par le développement de sa personnalité et par l'acquisition des connaissances et des habiletés requises.

Cette formation doit lui permettre de:

- participer à l'élaboration de différents programmes de prévention de l'agir délictueux;
- participer à la mise au point de programmes de resocialisation, de réadaptation ou de réinsertion sociale;
- être à même d'appliquer de tels programmes en collaboration avec d'autres intervenants individuellement ou en équipe.

Les milieux de travail et les clientèles du futur technicien font que celui-ci doit avoir certaines qualités telles: la maturité, la stabilité émotive, la compréhension et l'empathie, du réalisme et un bon jugement. De plus, il est important qu'il soit libre de préjugé et possède un esprit de nuance et d'autocritique. Le travail exige aussi de la sociabilité, c'est-à-dire non seulement des dispositions aux relations humaines et à la communication, mais aussi des aptitudes à l'animation du milieu et au travail d'équipe.

Le technicien doit aussi faire preuve d'initiative dans l'acquisition de techniques et de connaissances nouvelles à travers son engagement social et professionnel et ses expériences vécues.

Echelonnée sur trois (3) années d'études, la formation du technicien s'oriente essentiellement vers le développement de sa personnalité et l'acquisition des connaissances et des habiletés requises pour intervenir auprès d'une clientèle spécifique. En effet, par des cours de concentration en délinquance juvénile, en communication, animation de groupe, criminologie, pénologie, droit, ressources communautaires, etc, l'élève se prépare à travailler avec des délinquants, jeunes ou adultes.

De plus, l'élève est amené à vivre en contact avec le milieu par trois types de stage dont un stage de quinze semaines consécutives dans une ressource reliée à sa formation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien intervient de façon directe et quotidienne auprès de personnes, adultes ou juvéniles, présentant des risques d'agir délinquant ou de récidiver. Son rôle comporte une triple dimension: l'encadrement, l'observation et la relation d'aide.

Ses fonctions s'exercent principalement en milieu institutionnel et fermé; il doit donc être préparé à travailler en équipe, dans un cadre structuré. Cette réalité se traduit notamment par un emploi du temps programmé, des quarts de travail et des semaines irrégulières.

Les politiques criminelles actuelles ayant tendance à favoriser l'implication communautaire, le technicien devra aussi appliquer des programmes d'intervention en milieu ouvert.

Les milieux d'intervention des finissants tels qu'ils se dégagent de ce bref exposé ainsi que de l'analyse des programmes de la famille des Techniques humaines sont donc les suivants: écoles, familles, centres locaux de services communautaires, centres de loisirs, bureaux de consultation jeunesse, maisons de jeunes, ateliers protégés, centres de jour, foyers de groupe, centres d'accueil et de réadaptation, établissements de détention fédéraux et provinciaux, centres résidentiels ou correctionnels communautaires, centres de prévention, centres d'accueil sécuritaires, centres d'hébergement pour jeunes contrevenants et centres de dépannage pour déviants.

Le secteur communautaire et d'aide aux victimes d'actes criminels sont deux nouvelles perspectives à explorer.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

- 4 cours de philosophie
 - 4 cours de langue et littérature
 - 4 cours d'éducation physique
- plus les cours suivants:

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
310-105-85	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION	1-2-0	1
310-110-85	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
310-210-85	CRIMINOLOGIE ET RÉACTION SOCIALE	2-1-2	1 2/3
310-220-85	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	2-1-2	1 2/3
310-312-85	PÉNOLOGIE	2-1-3	2
310-410-85	CRIMINOLOGIE JUVÉNILE	2-1-3	2
310-412-85	RÉSEAU INSTITUTIONNEL JUVÉNILE	2-1-3	2
310-444-85	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
310-510-85	CRIMINOLOGIE CLINIQUE	2-1-3	2
310-544-85	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1 2/3
310-552-85	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	2-2-2	2
310-605-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 1/3
310-606-85	STAGE D'IMPLICATION	2-6-1	3
310-607-85	STAGE D'INTERVENTION	3-32-4	13
310-644-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
310-744-85	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
310-844-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION I	2-1-3	2
310-914-85	PRINCIPES GÉNÉRAUX DE DROIT PÉNAL	3-0-3	2
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

310-422-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION II	1-2-3	2
310-512-85	ALTERNATIVES ET COMPLÉMENTS À L'INCARCÉ- RATION	2-1-3	2
310-542-85	PSYCHOPATHOLOGIE, DÉVIANCE ET MILIEU INSTITUTIONNEL	2-1-3	2
310-906-85	PRÉVENTION DU CRIME	2-1-3	2
310-907-85	TOXICOLOGIE ET TOXICOMANIES	2-1-3	2
310-909-85	TECHNIQUES D'ANIMATION D'ACTIVITÉS	2-2-2	2
310-916-85	DÉLINQUANCE FÉMININE	2-1-3	2
310-917-85	NOTIONS DE DROIT PRIVÉ	3-0-3	2
387-105-86	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES	3-0-3	2

322.03 TECHNIQUES D'ÉDUCATION EN SERVICES DE GARDE (1986)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

89 2/3 unités

Condition particulière d'admission établie par le ministre:

Aucune

OBJECTIFS

Le programme de Techniques d'éducation en services de garde vise à former des éducateurs qui travailleront auprès des enfants en collaboration avec les parents et l'équipe de travail du service de garde, dans le but de satisfaire les besoins de fonctionnement et de développement de l'enfant ou du groupe d'enfants.

Ce programme vise principalement quatre objectifs:

- . permettre à l'élève de développer et utiliser ses ressources personnelles afin d'atteindre un équilibre intellectuel et affectif indispensable dans la réalisation de son rôle d'éducateur;
- . habiliter l'élève à stimuler le développement physique, affectif, intellectuel, social et culturel de l'enfant, par la connaissance du développement global de l'enfant, l'apprentissage de méthodes et de techniques d'intervention et d'attitudes appropriées;
- . sensibiliser les futurs éducateurs au contexte social dans lequel s'insèrent les services de garde de façon à ce qu'ils travaillent en collaboration avec les divers agents impliqués;
- . outiller l'élève pour participer activement à l'organisation et à la gestion des services de garde.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les éducateurs en services de garde sont formés pour travailler auprès d'enfants de 0 à 12 ans dans le cadre des différents services de garde reconnus au Québec, soit les garderies, les halte-garderies, les services de garde en milieu familial reconnus par une agence, les jardins d'enfants, les services de garde en milieu scolaire. Ils interviennent auprès des enfants ou des groupes d'enfants de façon à stimuler leur développement global et à assurer leur sécurité physique et affective. Ils planifient leur action pédagogique de façon concertée avec l'équipe d'éducateurs du milieu de garde et les parents. De plus, les éducateurs sont appelés à participer à l'organisation et à la gestion du service de garde.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 de langue et littérature

4 d'éducation physique

4 philosophie

plus les cours suivants:

322-102-85	SYSTÈME DE GARDE AU QUEBEC	3-0-3	2
322-103-85	L'ENFANT EN MILIEU DE GARDE	1-2-3	2
322-104-85	DOCUMENTATION ENFANTINE	1-2-2	1 2/3
322-105-85	L'ENFANT ET L'APPRENTISSAGE	2-1-2	1 2/3
322-106-85	ATELIER D'INTÉGRATION	0-4-4	2 2/3
322-107-85	ÉLABORATION DE PROGRAMMES ÉDUCATIFS	2-1-3	2
322-108-85	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	0-4-1	1 2/3
322-113-85	L'ENFANT ET L'ÉVEIL SONORE	2-1-2	1 2/3
322-133-85	L'ENFANT ET L'EXPRESSION PLASTIQUE	2-2-2	2
322-144-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
322-253-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 1/3
322-313-85	LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR DE L'ENFANT	2-2-2	2
322-333-85	L'ENFANT ET LE JEU	1-2-2	1 2/3
322-353-85	STAGE D'IMPLICATION	1-11-1	4 1/3
322-403-85	LA STIMULATION DU LANGAGE EN MILIEU DE GARDE	2-1-2	1 2/3
322-444-85	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
322-503-85	L'ALIMENTATION EN MILIEU DE GARDE	2-1-3	2
322-513-85	L'ENFANT ET LA SANTÉ	2-2-2	2
322-523-85	L'ANIMATEUR ET L'ENFANT	2-2-2	2
322-544-85	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1 2/3
322-603-85	COORDINATION DES RESSOURCES EN MILIEU DE GARDE	2-2-3	2 1/3
322-653-85	STAGE D'INTERVENTION	1-15-1	5 2/3
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2
8 unités de cours complémentaires			

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

322-109-85	L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE GARDE	2-1-3	2
322-110-85	LA GARDE EN POUPONNIÈRE	1-2-3	2
322-111-85	L'ENFANT ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES	1-2-3	2
322-115-85	LA GARDE EN MILIEU SCOLAIRE	1-2-3	2
322-213-85	EXPRESSION SONORE	1-2-3	2
322-413-85	L'ENFANT ET LES ACTIVITÉS PSYCHOMOTRICES	1-2-3	2

412.02 TECHNIQUES DE BUREAU (1986)

TYPE DE SANCTION: D.E.C.

90 unités

OBJECTIFS

Développer chez l'élève les connaissances et habiletés nécessaires à la rédaction, à la circulation, à la classification, à l'archivage des communications d'affaires et des écrits administratifs tant sur supports de papier que sur supports magnétiques.

Développer chez l'élève les capacités d'opération, les capacités d'analyse et de synthèse de façon à intervenir efficacement à tous les niveaux de processus de communication et de relations internes et externes de l'entreprise.

Développer chez l'élève la capacité d'adaptation aux nouvelles technologies utilisées dans le bureau.

L'atteinte de ces objectifs suppose:

- une solide formation fondamentale;
- une excellente connaissance de la langue maternelle parlée et écrite;
- une connaissance suffisante de la langue seconde parlée et écrite;

Préparer l'élève à exercer les fonctions d'aide à la gestion, c'est-à-dire la planification, l'organisation et la réalisation du travail de bureau tant dans un bureau traditionnel, automatisé, informatisé qu'interactif.

Habileter l'élève à planifier, coordonner, contrôler le flux de travail, les ressources matérielles, les ressources humaines au niveau d'une unité de bureau.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation de techniciens(nes) en travail de bureau se veut suffisamment large et ouverte sur l'évolution des changements technologiques et sur les particularités régionales pour permettre aux diplômés(es) d'occuper un emploi tant dans la PME que dans la grande entreprise, et ce, dans les diverses régions du Québec.

Bien que nous tenions compte que les fonctions de travail de bureau soient appelés à évoluer au cours des prochaines années, nous considérons pour le moment que les élèves pourront, tant dans le bureau classique qu'interactif, occuper de nombreux postes.

A la sortie du collège, le(la) diplômé(e) pourra accéder à des postes dans le bureau tels que:

- Technicien(ne) de bureau;
- Technicien(ne) en traitement de l'information textuelle;
- Adjoint(e) administratif(ve)
- Technicien(ne) en transformation de l'information;
- Technicien(ne) en traitement de données;
- Technicien(ne) en circulation de données.

Après avoir acquis une certaine expérience du marché du travail, le(la) diplômé(e) pourra accéder aux postes suivants:

- Conseiller(ère) en organisation de bureau;
- Formateur(trice);
- Superviseur(se) d'une unité de bureau;
- Coordonnateur(trice) d'un centre de traitement de textes.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-113-86	ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
401-102-85	PRINCIPES D'ORGANISATION ET TECHNIQUES BUREAUTIQUES	2-1-2	1 2/3
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
412-101-85	SAISIE DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-2	2
412-111-85	BUREAUTIQUE, SYSTÈME ET TECHNOLOGIES	2-2-2	2
412-201-85	TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-3	2 1/3
412-301-85	TRANSFORMATION DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-2	2
412-305-85	RÉDACTION D'AFFAIRES (Langue maternelle)	2-2-3	2 1/3
412-401-85	EXPLOITATION, TRANSMISSION DE L'INFORMATION TEXTUELLE ET AUDIO	2-2-2	2
412-405-85	RÉDACTION D'AFFAIRES (Langue seconde)	2-2-2	2
412-415-85	MÉTHODOLOGIE DE PRISE DE NOTES (Langue maternelle)	2-2-2	2
412-425-85	MÉTHODES D'ANALYSE ET RÉOLUTION DE PROBLÈMES	2-2-3	2 1/3
412-505-85	RECHERCHE D'INFORMATION ET RÉDACTION DE RAPPORTS	2-2-3	2 1/3
412-515-85	TÉLÉMATIQUE, TÉLÉCOMMUNICATION, TÉLÉINFORMATIQUE	3-0-1	1 1/3
412-525-85	TRAITEMENT DES DONNÉES	2-2-2	2
412-535-85	SYSTÉMATISATION DE LA CIRCULATION DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-1-2	1 2/3
412-605-85	SYSTÈMES D'ARCHIVAGE	2-1-2	1 2/3
412-615-85	BASES ET BANQUES DE DONNÉES	2-2-2	2
412-635-85	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-7-1	3
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3	2
602-908-74	LE FRANÇAIS DES AFFAIRES	3-0-3	2
ou			
604-308-83	ANGLAIS DES AFFAIRES A	3-0-3	2
	LANGUE SECONDE	3-0-3	2
	LANGUE SECONDE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

Plus huit (8) unités parmi les cours suivants:

387-971-83	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL	3-0-3	2
401-115-85	FORMATION, SUPERVISION	3-0-2	1 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
412-625-85	COORDINATION DES RESSOURCES	2-2-2	2
412-801-85	MÉTHODOLOGIE DE LA PRISE DE NOTES (Langue seconde)	2-2-2	2
412-802-85	MICRO-ORDINATEUR ET APPLICATIONS BUREAUTIQUES	2-2-3	2 1/3
412-803-85	IMPACTS HUMAINS ET ORGANISATIONNELS DE LA BUREAUTIQUE	2-1-2	1 2/3
412-804-85	PROJET D'INTÉGRATION	1-3-2	2
412-805-85	TRAITEMENT DE L'IMAGE	2-1-1	1 1/3
412-806-85	PRISE DE NOTES (Langue maternelle)	2-2-2	2
412-807-85	RÉDACTION SPÉCIALISÉE	1-2-2	1 2/3
412-808-85	SYSTÉMATISATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2-1-2	1 2/3

COURS DE SERVICE ET COURS COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS
AUX ÉLÈVES DES AUTRES PROGRAMMES

412-916-77	INITIATION À LA DACTYLOGRAPHIE	1-2-3	2
------------	--------------------------------	-------	---